



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



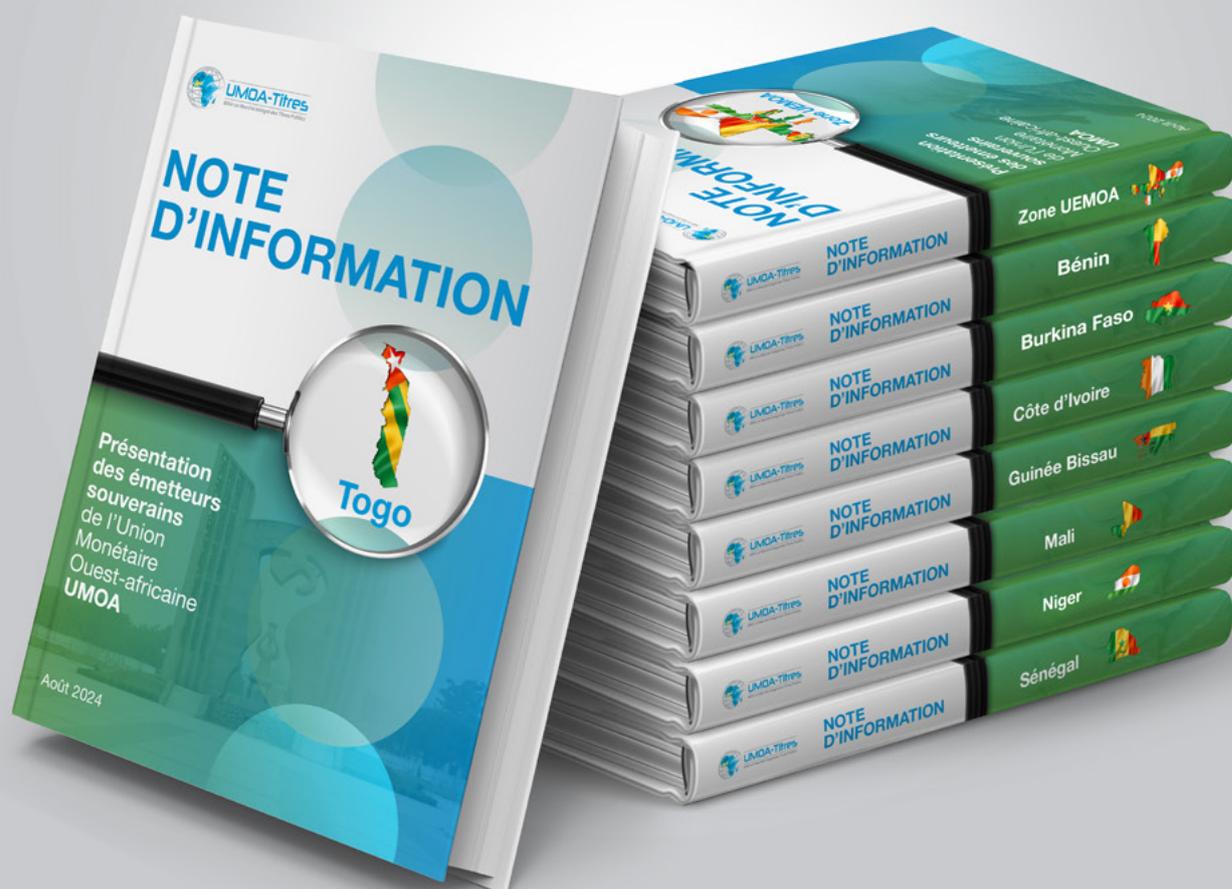
**Présentation
des émetteurs
souverains
de l'Union
Monétaire
Ouest-africaine
UMOA**

Novembre 2024

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

télécharger sur
www.umoatitres.com





SOMMAIRE

ACRONYMES	4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	6
ATTESTATION ÉMETTEUR	8
BREF APERÇU DU TOGO	9
1 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	10
1.1 Secteur réel	10
1.2 Finances publiques	13
1.3 Balance des paiements	19
1.4 Système monétaire.....	32
2 QUALITÉ DE SIGNATURE	36
2.1. Climat des affaires	36
2.2. Gouvernance financière	37
2.3. Notation souveraine	38
3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT : PRÉSENTATION ET PROJETS STRUCTURANTS	39
3.1. Réalisation et achèvements récents.....	39
3.2. Réalisations en cours et à venir	41
4 SITUATION DE LA DETTE	43
4.1. Niveau d'endettement	43
4.2. Dette intérieure	45
4.3. Dette extérieure.....	47
4.4. Viabilité et soutenabilité de la dette	49
4.5. Stratégie d'endettement	51
5 FACTEURS DE RISQUE	53
5.1. Risques politiques et sécuritaires	52
5.2. Risques sociaux	52
5.3. Risques macroéconomiques	52
5.4. Risques concernant la mobilisation des ressources	53
5.5. Risques sanitaires	53
5.6. Risques environnementaux et sanitaires	53
6 ANNEXES	54
6.1. Croissance réelle du PIB détaillée par secteur.....	54
6.2. Structure du Produit Intérieur Brut nominal (en %)......	55
6.3. Détail des émissions du pays par voie d'adjudication de 2018 à 2023	56
6.4. Détail des titres en vie en fin 2023	59
7 LEXIQUE	62

ACRONYMES

AEN	Actifs Extérieurs Nets
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAF	Coût Assurance Fret
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CCA	Cellule Climat des Affaires
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFTP – PIA	Centre d'Excellence de la Formation Technique et Professionnelle de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
FCFA	Francs de la Communauté Financière Africaine
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNY	Yuan Renminbi
CSU	Couverture Santé Universelle
DAPP	Droits d'Accises sur les Produits Pétroliers
DB	Doing Business
DDPF	Direction de la Dette Publique et du Financement
DGEAE	Direction Générale des Etudes et Analyses Economiques
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DTS	Droit de Tirage Spécial
EUR	Euro
FAD	Fonds Africain de Développement
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Bord
HAPLUCIA	Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
HDL	l'Hôpital de référence Dogta-Lafiè
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
INSEED	Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques

ACRONYMES

IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MIFA	Mécanisme Incitatif de Financement Agricole
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OTR	Office Togolais des Recettes
PAPR	Programme d'Appui aux Pistes Rurales
PEG	Position Extérieur Globale
PER	Programme Economique Régional
PEREL	Projet d'Extension du Réseau Electrique de Lomé
PIA	Plateforme Industrielle d'Adétikopé
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PRAVOST	Projet d'appui au volet social du programme CIZO d'électrification rurale du Togo
PRISET	Projet des Réformes et d'Investissements dans le Secteur de l'Energie au Togo
PS	Prélèvement de solidarité
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PUA	Prélèvement de l'Union Africaine
RESPITE	le Projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
TEC	Tarif Extérieur Commun
TAF	Taxe sur les Activités Financières
TLP	Taxe de Laissez-Passer
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
UCF	Unité de Compte FAD
USD	Dollar des Etats Unis
ZAAP	Zones d'Aménagement Agricole Planifiées

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'économie togolaise a enregistré une croissance de 6,4% en 2023 contre 5,8% en 2022, traduisant un dynamisme de l'activité économique et une résilience face aux différents chocs, notamment la situation sécuritaire au nord du pays et la tension généralisée sur les prix induite par la poursuite de la guerre en Ukraine et la rupture des chaînes d'approvisionnements. La croissance a été soutenue par la bonne tenue de l'activité dans l'ensemble des secteurs d'activité et aussi par la poursuite de la mise en œuvre des projets inscrits dans la feuille de route du Gouvernement.

L'activité économique en 2023 s'est déroulée dans un contexte inflationniste, avec un taux de 5,3% en repli par rapport à son niveau de 2022 (7,6%). Cette atténuation est induite entre autres, par les efforts du gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie à travers dix (10) mesures exceptionnelles.

Sur le plan des finances publiques, les recettes de l'Etat se sont consolidées avec une mobilisation de 1 093,02 milliards de FCFA en 2023 contre 894,47 milliards de FCFA en 2022. L'essentiel des recettes est constitué des recettes fiscales, soit une part de 74,3%. En dépit de l'importance des recettes fiscales, la pression fiscale ne représente que 14,5% du PIB, en dessous de la norme communautaire de 20%. Quant aux dépenses budgétaires, elles ont enregistré une hausse de 11,1% par rapport à 2022 pour s'afficher à 1 463,57 milliards de FCFA en 2023. En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires, le déficit budgétaire donc compris s'est affiché à 6,7 % du PIB en 2023 contre 8,3 % un an plus tôt.

La balance commerciale du Togo est structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations de biens par rapport aux exportations. Le déficit commercial ressortirait en 2023 à 589,8 milliards de FCFA contre 620,8 milliards FCFA en 2022. La balance courante demeurerait déficitaire et s'établirait à 158,9 milliards de FCFA en 2023, soit 2,8% du PIB contre 176,8 milliards de FCFA en 2022, marquant ainsi une poursuite de la dégradation amorcée depuis 2021. Le solde global de la balance des paiements est ressorti excédentaire de 52,5 milliards de FCFA (0,9% du PIB) en 2023 contre un déficit de 16,8 milliards de FCFA un an plus tôt.

S'agissant de la masse monétaire, elle a progressé de 6,9 % par rapport à 2022 pour s'établir à 2 781,4 milliards de FCFA en 2023. La hausse de la masse monétaire est induite par ses contre- parties notamment les actifs domestiques et les actifs extérieurs. La composition de la masse monétaire en 2023 montre que les dépôts ont représenté 84,6 % de la masse monétaire contre 15,4 % pour la circulation fiduciaire.

Concernant la dette publique, le ratio encours de la dette sur PIB est ressorti à 66,1 % en 2023 contre 65,4 % en 2022 suite à un accroissement aussi bien de la dette intérieure qu'extérieure. En dépit de cette hausse, l'encours de la dette sur le PIB est resté à un niveau inférieur au seuil communautaire de 70 %, grâce à la mise en œuvre d'une politique prudente d'endettement. Pour 2024, le gouvernement a adopté une stratégie d'endettement prudente axée sur la priorisation de la dette extérieure avec un accent particulier sur la mobilisation de ressources concessionnelles afin de réduire davantage le risque de refinancement et de rallonger la maturité du portefeuille.

En lien avec le dynamisme de l'économie nationale et de la poursuite des projets d'investissement en rapport avec la politique de développement du gouvernement contenue dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025, le taux de croissance réel passerait de 6,4 % en 2023 à 6,6 % en 2024. Il atteindra 6,8% en 2025 selon les prévisions de la Direction Générale des Etudes et Analyses Economiques (DGEAE) en date d'octobre 2024.

Tableau 1. Principaux agrégats macroéconomiques

Togo milliards FCFA	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)
Economie nationale						
PIB Nominal	3904,35	4097,07	4259,30	4625,80	5104,81	5613,20
Croissance du PIB réel (en %)	4,8	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4
Taux d'investissement (en % du PIB)	19,1	18,6	21,3	19,9	21,4	21,3
Taux d'inflation (en %)	0,90	0,70	1,80	4,50	7,60	5,30
Balance des paiements						
Exports FOB	600,45	618,20	695,00	720,83	899,20	927,50
Imports FOB	1035,07	1061,70	1123,20	1275,37	1616,04	1632,30
Solde	-434,62	-443,50	-428,20	-554,54	-716,84	-704,80
Balance courante en % du PIB	-2,6	-0,8	-0,3	-2,2	-3,5	-2,8
Finances publiques						
Recettes et dons	708,20	744,97	703,38	791,18	894,49	1093,02
Dépenses	731,25	676,92	1006,59	1006,81	1316,96	1463,56
Solde	-23,05	68,05	-303,20	-259,00	-422,47	-370,54
Dettes publiques						
Dettes intérieure	1590,28	1446,44	1574,17	1848,50	2041,25	2276,15
Dettes extérieure	600,76	751,30	981,28	1063,98	1296,11	1431,68
Dettes intérieure en % du PIB nominal	40,7	35,3	37,0	40,0	40,0	40,6
Déficit budgétaire						
En valeur	-23,05	68,05	-303,20	-259,00	-422,47	-370,54
En pourcentage du PIB nominal (%)	-0,6	1,7	-7,2	-5,6	-8,3	-6,7

Note : (e) : estimation. Données du cadrage macroéconomique d'octobre 2024.

Tableau 2. Position du Togo en regard des critères de convergence de l'UEMOA

		2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)
Critères de premier rang							
Solde budgétaire global dons compris/ PIB nominal	>=-3%	-0,6	1,7	-7,0	-4,6	-8,3	-6,7
Taux d'inflation annuel moyen	<=3%	0,9	0,7	1,8	4,5	7,6	5,3
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en %)	<=70%	56,1	53,6	60,0	63,0	65,4	66,1
Critères de second rang							
Taux de pression fiscale (en %)	>=20%	12,6	13,5	12,5	14,0	13,8	14,5
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	<=35%	40,7	38,9	44,2	38,9	36,2	37,2

Source : Commission de l'UEMOA Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, Juin 2024, Note : (e) : estimation.

ATTESTATION ÉMETTEUR



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Economie
et des Finances

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE
PUBLIQUE

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Ekpao ADJABO, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État togolais, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État togolais, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette Note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Togo ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Le Directeur Général

Ekpao ADJABO

01 BP : 324 Lomé, Tél. (00 228) 22 21 27 54 FAX : (00 228) 22 21 59 78
E-mail : secretariat.dgtcp@tresorpublic.gouv.tg



BREF APERÇU DU TOGO

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



PIB Nominal
en 2023

5613,17
Milliards
F CFA

Taux de croissance réel
du PIB en année 2023

6,4%

Taux d'inflation en année 2023

5,3%

Déficit budgétaire en année 2023

6,6% du PIB

Taux d'endettement en année 2023

66,1% du PIB

Principaux produits
d'exportation du pays

Phosphate



Superficie
56 785 km²



Capitale
Lomé



Population en 2023
8 251 000 habitants



Monnaie
Francs CFA



Langue officielle
Français



Type de régime politique
Régime Parlementaire

1 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

1.1 SECTEUR RÉEL

1.1.1 EVOLUTION DU PIB

L'environnement économique a été marqué en 2023 par la poursuite de la mise en œuvre des projets contenus dans la feuille de route gouvernementale, dans un environnement international peu favorable, caractérisé essentiellement par les perturbations sur le marché de l'énergie et des produits alimentaires provoquées par la poursuite du conflit russo-ukrainienne, et le durcissement sans précédent des conditions monétaires mondiales pour lutter contre une inflation persistante.

En dépit de cet environnement international peu favorable, le Produit intérieur brut nominal s'est affiché en 2023 à 5 613,2 milliards de FCFA contre 5 104,81 milliards de FCFA en 2022, soit un accroissement de 10,0%. Cet accroissement est impulsé par le dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activités.

Le PIB réel dans son ensemble est passé de 4 707,88 milliards de FCFA en 2022 à 5 011,32 milliards de FCFA, soit un taux de croissance de 6,4%.

En 2024, la consolidation de l'économie devrait se poursuivre, en lien avec les efforts du gouvernement dans l'exécution des projets structurants de la feuille de route gouvernementale. La consolidation des acquis à travers les réformes, le renforcement du climat des affaires et la mise en œuvre des réformes contenues dans le programme de Facilité Elargie de Crédit en cours avec le FMI contribueraient également à maintenir le dynamisme de l'activité économique. Les projections du PIB réel tablent sur un taux de croissance de 6,3% en 2024 et 6,2% à l'horizon 2025. Le PIB nominal maintiendrait sa tendance haussière et atteindrait 6 622,42 milliards de FCFA en 2025.

Tableau 3. Evolution du Produit Intérieur Brut et projections

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)	2025 (p)
PIB nominal (milliards FCFA)	3 904,35	4 097,07	4 259,29	4 625,83	5 104,81	5 613,17	6 098,37	6 622,42
PIB réel (milliards FCFA 2016)	3 484,31	4 114,49	4 196,29	4 447,70	4 707,88	5 011,32	5 325,07	5 655,66
Croissance du PIB réel (%)	4,8	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4	6,3	6,2

Source : INSEED et DGEAE .- Cadrage octobre 2024 Note : (e) : estimation ; (p) : projection

1.1.2 CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DU PIB RÉEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le taux de croissance est ressorti à 6,4 % en 2023 contre 5,8 % en 2022, traduisant un dynamisme de l'activité économique. Cette performance de l'économie nationale est soutenue par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire affiche une croissance de 6,4% en 2023 avec une contribution au taux de croissance réel du PIB de 1,3 point de pourcentage en lien avec les mesures prises par le gouvernement visant à mettre en place une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée. Par rapport à l'année 2022, la contribution du secteur primaire s'est inscrite légèrement en hausse de 0,2 point .

Le secteur secondaire est resté sur sa dynamique de croissance entamée ces dernières années avec un taux de 4,3% et une contribution au taux de croissance réel du PIB de 1,3 point de pourcentage. Cette orientation du secteur secondaire est soutenue par les branches « Fabrication de produits alimentaires»,

« Construction », « Production et distribution d'électricité et de gaz », et « Activités extractives ».

L'activité du secteur tertiaire s'est consolidée avec un taux de croissance de 4,1% en 2023 et une contribution à la croissance de 3,5 points de pourcentage. Avec ce niveau de contribution, le secteur tertiaire maintient et conforte sa place de moteur de croissance de l'économie du Togo. Il est tiré notamment par le dynamisme de l'activité économique et les investissements publics en cours dans le cadre de la feuille de route gouvernementale.

Les droits et taxes ont contribué à la croissance du PIB réel à hauteur de 0,5 point de pourcentage marquant une amélioration par rapport au niveau de 2022.

Tableau 4. Contribution à la croissance du produit intérieur brut réel des secteurs d'activité (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)	2025 (p)
Secteur primaire	1,0	1,1	0,7	0,7	1,1	1,3	1,1	1,1
Secteur secondaire	1,7	- 0,3	0,8	1,2	1,3	1,3	1,1	1,4
Secteur tertiaire	1,8	2,9	0,5	3,0	3,5	3,3	3,5	3,2
Dont services d'administration publique	-0,24	0,42	0,4	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4
Droit et taxes	0,21	1,11	-0,12	1,12	0,02	0,51	0,6	0,5
Croissance du PIB réel (%)	4,8	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4	6,3	6,2

Source : INSEED, DGEAE, Cadrage, octobre 2024, Note : (e) : estimation ; (p) : projection

Les perspectives de croissance pour 2024 restent favorables et seraient soutenues par l'ensemble des secteurs avec des contributions de 1,1 , 1,1 et 3,5 points de pourcentage respectivement pour les secteurs primaires, secondaire et tertiaire. La contribution à la croissance des droits et taxes serait de 0,6 point de pourcentage.

1.1.3 CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DU PIB PAR COMPOSANTE (PIB PAR LA DEMANDE)

La demande interne réelle est passée de 5 180,0 milliards FCFA en 2022 à 5 405,9 milliards FCFA en 2023, soit un accroissement de 4,4% induit par la progression de la consommation finale et de la formation brute de capital fixe (FBCF). En effet, la consommation finale a enregistré une croissance de 4,2% et une contribution à la croissance de 3,7 points de pourcentage. Elle est portée aussi bien par la consommation privée (+4,6%) que par la consommation publique (+2,0%). La bonne tenue de la consommation privée est imputable au dynamisme de l'activité économique. Quant à la consommation publique, elle continue de bénéficier de l'augmentation des dépenses du gouvernement en lien avec les mesures prises pour lutter d'une part contre le risque sécuritaire et d'autre part, contre la vie chère, conséquence des tensions inflationnistes résultant de l'incidence de la guerre en Ukraine.

La formation brute du capital fixe (FBCF) a enregistré une croissance de 4,9% en 2023 pour s'établir à 1 196,7 milliards de FCFA .

La croissance de l'investissement est soutenue aussi bien par la composante publique à travers l'exécution des différents projets contenus dans la feuille de route du gouvernement, notamment les

investissements publics réalisés dans les infrastructures économiques que par celle privée en lien avec le développement des activités de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) et l'amélioration du climat des affaires. La contribution de l'investissement à la formation du PIB est de 1,1 points de pourcentage en 2023 en amélioration de 0,6 point par rapport à son niveau de 2022.

La demande extérieure a enregistré une contribution négative de 1,4 point de pourcentage à la formation du PIB induite par l'importance des importations par rapport aux exportations.

Tableau 5. Contribution à la croissance des postes de dépense (%)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023(e)	2024 (p)	2025 (p)
1. Demande interne	3,5	0,5	1,0	8,5	6,8	4,8	7,7	6,7
Consommation totale	0,5	-0,3	-4,1	8,6	4,3	3,7	4,4	6,6
Publique	-0,2	0,5	0,2	0,0	0,9	0,3	0,0	-0,3
Privé	0,7	-0,8	-4,3	8,5	3,4	3,4	4,4	6,9
Investissement	3,0	0,8	5,1	-0,1	2,6	1,1	3,3	0,1
Formation Brute de Capital Fixe	1,6	0,8	6,5	-0,1	2,6	1,1	3,3	0,1
FBCF Privée	1,2	1,0	0,6	0,4	0,5	1,1	1,3	1,6
FBCF Publique	0,3	-0,2	5,9	-0,5	2,0	0,1	2,0	-1,5
Variation des stocks	1,5	0,1	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Demande extérieure totale	1,3	4,4	0,9	-2,5	-1,0	1,6	-1,4	-0,5
Exportations	3,1	5,5	1,5	2,2	3,9	0,1	0,5	1,5
Importations	1,8	1,1	-0,5	-4,7	4,9	-1,5	1,9	2,0
PIB	4,8	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4	6,3	6,2

Source : INSEED /DGEAE, Cadrage d'octobre 2024 Note : (e) : estimation ; (p) : projection

1.1.4 INFLATION

Sur la période 2018-2020, l'inflation au Togo a été contenue dans la limite de 3 % prescrite par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen sur cette période s'est établi à 1,13 %. De 2021 à 2022, il est observé une tension généralisée et en progression sur les prix en lien avec les effets néfastes de la pandémie de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine. En effet, le taux d'inflation a atteint 7,6% en 2022 contre 4,5% en 2021.

En 2023, le taux est ressorti à 5,3% en léger repli par rapport à 2022 mais demeure toujours au-dessus de la norme communautaire de 3% et de la moyenne UEMOA qui est de 3,7%. Cette atténuation de la tension inflationniste en 2023 par rapport à 2022 est induite par la détente des prix, en lien notamment avec les efforts du gouvernement pour lutter contre la cherté de la vie. La détente des prix a été constatée sur la quasi-totalité des fonctions à l'exception des fonctions "Hotels et restaurants », « Enseignement" et "habillement".

Tableau 6. Evolution de l'inflation (en %)

Inflation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (p)	2025 (p)
TOGO	0,9	0,7	1,8	4,5	7,6	5,3	2,0	2,6
UEMOA	1,2	-0,7	2,1	3,6	7,4	3,7	2,8	2,5

Source : INSEED : Note sur l'indice national Harmonisé des prix à la consommation, décembre 2023. UEMOA, Rapport sur l'évolution des prix à la consommation dans l'UEMOA en 2023 et perspectives, mars 2024.

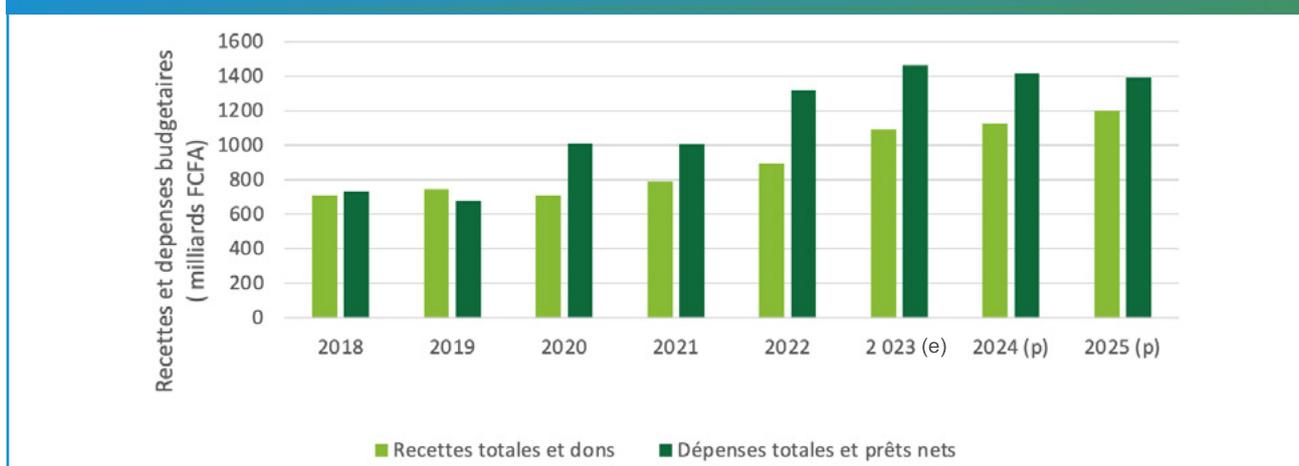
En perspectives, le taux d'inflation serait maintenu dans les limites de 3% à moyen terme, notamment à la faveur de l'atténuation des tensions inflationnistes sur le plan mondial et de l'amélioration de l'offre locale de produits alimentaires, induite par les bonnes performances attendues dans le secteur agricole et par ricochet un bon approvisionnement des marchés en produits vivriers.

1.2 FINANCES PUBLIQUES

1.2.1 RECETTES ET DÉPENSES

L'année 2023 a été une année de consolidation de la mobilisation des recettes publiques en dépit du contexte économique international marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine avec, pour conséquence la persistance des tensions inflationnistes. Les recettes de l'Etat dons compris se sont établies à 1 093,0 milliards de FCFA en 2023 contre 894,47 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 22,2%. Le niveau de mobilisation des recettes de 2023 est induit par les dons (+ 32,8 %) et les recettes budgétaires (+20,4 %). En pourcentage du PIB, les recettes de l'Etat représenteraient en 2023, 19,5% contre 17,5% un an plus tôt.

Figure 1. Evolution des recettes et dépenses (en milliards de FCFA)



Source : DGTCP/ TOFE 2018-2022 Rapport du FMI n° 24/299, septembre 2024 Note : (e) : estimation ; (p) : projection

L'essentiel des recettes de l'Etat est constitué des recettes fiscales. Ces dernières représenteraient, en 2023, 74,3 % des recettes totales dons compris contre respectivement 15,5% et 10,2% pour les dons et les recettes non fiscales. Les recettes fiscales sont passées de 704,5 milliards de FCFA en 2022 à 812,3 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 15,3 %. La hausse des recettes fiscales traduit l'effet positif des réformes engagées ces dernières années au niveau des administrations fiscales et douanières. Ces réformes sont entre autres, la dématérialisation des procédures, l'interconnexion du système d'information de la douane togolaise avec ceux du Mali, du Bénin, du Niger et du Burkina Faso,

la réorganisation spatiale des services des impôts. La mobilisation des recettes fiscales en 2023 a aussi bénéficié du dynamisme de l'activité économique.

Le taux de pression fiscale qui traduit le niveau des recettes sur le PIB est ressorti en 2023 à 14,5 % contre 13,8 % en 2022. Ce niveau de pression fiscale demeure largement inférieur au seuil communautaire de l'UEMOA de 20%. Les engagements pris avec le FMI dans le cadre du programme de Facilité élargie de crédit portent sur un accroissement annuel de la pression fiscale à hauteur de 0,5% à compter de l'année 2024.

Les recettes non fiscales quant à elles, se sont affichées à 111,6 milliards de FCFA en 2023 contre 62,6 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 78,3 %. En 2024, la mobilisation des recettes non fiscales devrait connaître un léger repli.

Les dons se sont chiffrés à 169,2 milliards de FCFA en 2023 contre 127,4 milliards de FCFA un an plus tôt. L'accroissement des dons est essentiellement induit par une hausse des dons projets (+63,2%). Au titre de 2024, les dons devraient connaître globalement un repli pour s'établir à 126,5 milliards de FCFA en lien avec le resserrement monétaire dans les pays développés.

En perspective, les recettes et dons maintiendront leur tendance haussière pour s'afficher à 1 199,10 milliards de FCFA en 2025 soutenues essentiellement par les recettes budgétaires.

Tableau 7. Tableau des opérations financières de l'Etat

En milliards de FCFA	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)	2025 (p)
1- RECETTES ET DONNS	708,20	744,97	703,38	791,18	894,49	1 093,02	1 125,30	1 199,20
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	602,30	622,54	600,91	707,21	767,09	923,88	998,70	1 100,30
Recettes fiscales	491,85	551,42	531,51	646,91	704,46	812,32	902,70	998,30
Recettes non fiscales	110,45	71,12	69,40	60,30	62,63	111,56	96,00	102,00
1.2 DONNS	105,90	122,43	99,20	83,97	127,41	169,15	126,50	98,80
Dons-projets	72,70	60,36	62,01	82,97	97,44	159,05	113,50	85,80
Appuis budgétaires (aide à la BP & aides alimentaires)	33,20	62,07	37,20	1,00	29,96	10,10	13,00	13,00
2 - DEPENSES TOTALES et PRÊT NETS	731,25	676,92	1 006,59	1 006,81	1 316,96	1 463,57	1 414,20	1 390,40
2.1.1 DEPENSES COURANTES	529,58	546,99	613,55	627,03	823,31	828,88	862,20	927,50
Traitements et salaires	200,40	214,60	234,76	251,53	255,30	301,83	324,80	348,90
Autres dépenses de fonctionnement	142,28	123,93	133,10	133,80	174,80	161,83	174,20	187,10
Transferts et subventions	116,50	122,56	145,60	141,90	268,41	212,20	222,40	228,80
Intérêts dus	70,40	85,90	100,09	99,80	124,81	153,02	140,80	162,70

2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	201,70	129,80	394,18	379,83	493,65	632,71	552,10	462,90
Sur ressources intérieures	70,80	7,30	209,30	220,73	297,82	362,10	320,00	217,90
Sur ressources extérieures	130,90	122,50	184,88	159,10	195,83	270,61	232,10	245,00
PRETS MOINS RECouvreMENTS	-0,03	0,13	-0,09	-0,06	-0,09	-	-	-
3 - SOLDE GLOBAL (base ordonnance-ment) (hors dons)	-128,95	-54,38	-405,68	-343,60	-549,88	- 539,69	-507,10	-290,10
4 - SOLDE GLOBAL (base ordonnance-ment) (y compris dons)	-23,05	68,05	-303,2	-259,00	-422,47	-370,5	-380,60	-191,30

Source : DGTCP/ TOFE 2018-2023 cadrage octobre 2024 Note : (e) : estimation ; (p) : projection

Les dépenses budgétaires¹ sont ressorties à 1 463,57 milliards de FCFA en 2023 contre 1 316,86 milliards de FCFA en 2022, soit un accroissement de 11,1 % imputable à la hausse des dépenses en capital (+28,2 %) et les dépenses courantes (+0,7 %). En pourcentage du PIB, les dépenses budgétaires ont représenté 26,1 % contre 25,8 % en 2022.

La hausse des dépenses courantes est induite par les traitements et salaires (+18,2%) et les intérêts dus. Elle est par ailleurs affaiblie par le repli des transferts courants (-20,9%) et des dépenses de biens et services (-7,4%).

Quant aux dépenses en capital, leur hausse a été induite aussi bien par les investissements sur ressources externes (+38,2 %) que par les investissements sur ressources intérieures (+21,6%). En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires, le déficit budgétaire hors dons est ressorti à 539,68 milliards de FCFA en 2023 contre 549,81 milliards FCFA en 2022. Le déficit budgétaire dons compris quant à lui s'est affiché à 370,5 milliards FCFA en repli de 12,3 % par rapport à son niveau de 2022. En pourcentage du PIB, le déficit en 2023 serait de 6,6%, largement supérieur à la norme communautaire de 3%. L'un des objectifs du programme avec le FMI est de travailler à réduire le déficit et à le ramener dans la limite de la norme communautaire de 3%.

Le solde primaire est ressorti déficitaire de 116,1 milliards de FCFA contre 229,1 milliards de FCFA en 2022, en amélioration de 49,3%. Ce déficit du solde primaire, bien qu'en amélioration, traduit la faible progression de la mobilisation des recettes face à une progression plus rapide des dépenses au titre de la même année.

En perspective, les dépenses publiques s'inscriraient en repli en s'affichant à 23,2 % du PIB en 2024 et 21,0% du PIB en 2025.

¹ Budget programme de l'Etat 2024-2026, Togo reforme, décembre 2023

1.2.2 BUDGET

Présentation générale du budget 2023 : principaux postes de dépense

Les dépenses budgétaires ont été estimées à 1 572,34 milliards de FCFA en 2023 contre 1 432,9 milliards de FCFA, soit un accroissement de 9,7 %. En termes de répartition, 1 070,55 milliards de FCFA, représentant 68 % des dépenses budgétaires ont été affectés aux ministères sectoriels. Le Solde, représentant 32% des dépenses budgétaires a été affecté aux institutions de la République et aux crédits globaux.

Par ministère sectoriel, le Ministère des Enseignements Primaires, Secondaires et Techniques est celui qui a obtenu la dotation la plus importante soit 175,5 milliards de FCFA, équivalant à 11,2% des dépenses budgétaires. Par rapport à 2022, sa dotation a connu une hausse de 10,8 %, traduisant les efforts du gouvernement pour améliorer la formation et les conditions de travail des apprenants. Ensuite, vient le Ministère des Armées avec une part de 10,7% en lien avec la lutte contre l'insécurité dans la région des savanes et la sécurisation des frontières. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique occupe la troisième place des ministères disposant de budget élevé, soit 138,4 milliards de FCFA, représentant 8,8 % des dépenses budgétaires. Le Budget du Ministère de la Santé a connu une hausse de 83,2 % par rapport à 2022.

Les dotations du Ministère des Travaux Publics, du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'énergie et des mines, et du Ministère du Désenclavement et des Pistes Rurales représentent respectivement 5,2 %, 3,7 %, 3,2% et 2,4 % des dépenses budgétaires notamment en lien avec la mise en œuvre des projets contenus dans la feuille de route du gouvernement. Comparé à l'année 2022, les budgets des quatre ministères sont en hausse.

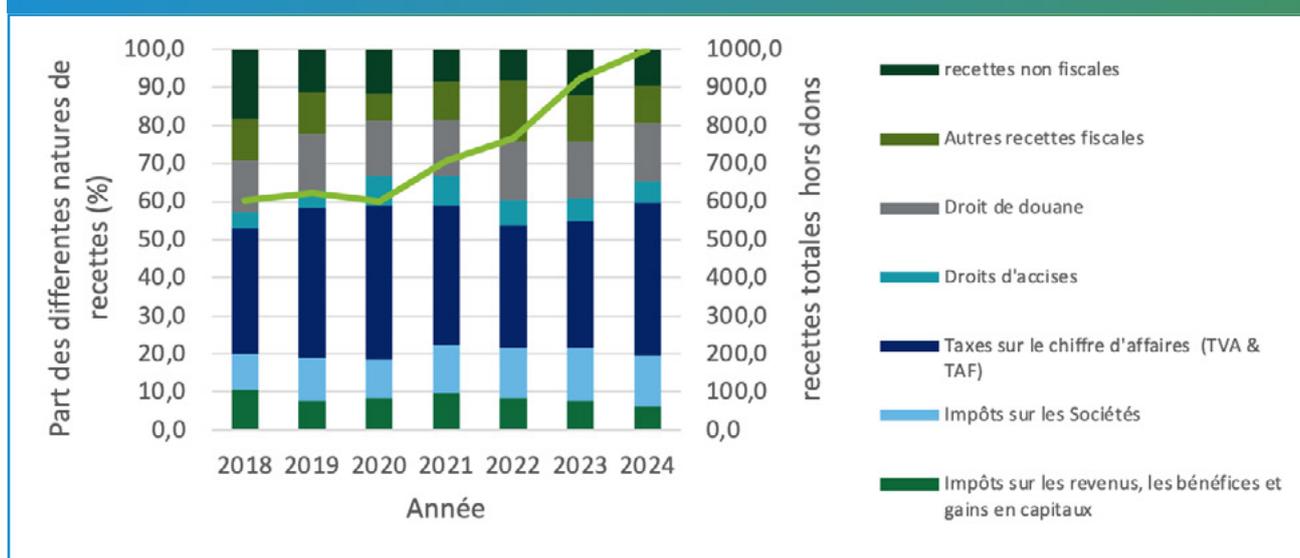
En lien avec la politique de digitalisation en cours au Togo, le Ministère de l'économie Numérique et de la Transformation Digitale a vu son budget passer de 1,7 milliard de FCFA en 2022 à 18,0 milliards de FCFA en 2023, soit une hausse exponentielle de 958,4%.

Recettes du budget général décomposées par source

Sur la période 2018-2023, les recettes brutes, hors dons, du budget général ont progressé en moyenne de 9,3 %, soutenue par une hausse des recettes fiscales de 10,9 % en moyenne par an. En 2023, les recettes, hors dons, se sont établies à 923,92 milliards de FCFA contre 767,06 milliards de FCFA en 2022, enregistrant ainsi une hausse de 20,4 %. Cette hausse est induite par les recettes fiscales (recettes intérieures et taxes sur le commerce extérieur) et les recettes non fiscales.

Au niveau des recettes fiscales, c'est principalement la taxe sur les biens et services qui génèrent plus de recettes fiscales. La taxe sur les biens et services est majoritairement composée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui demeure le principal pourvoyeur de recettes. La taxe sur le chiffre d'affaires est suivie du droit de douane et de l'impôt sur les sociétés. En 2023, la part de la taxe sur le chiffre d'affaires dans les recettes hors dons est de 34,2 % contre 32,4 % en 2022. Le droit de douane a représenté 15,2% en 2023 contre 15,5 % un an plus tôt. La part de l'impôt sur les sociétés est de 14,2 % en 2023 contre 13,1% en 2022.

Figure 2. Part des différentes natures de recettes dans les recettes totales hors dons



Source : DGTCP : TOFE 2018-2022, Budget programme de l'Etat 2024-2026, Togo réforme, décembre 2023

Les recettes non-fiscales ont représenté 12,1% des recettes hors dons en 2023 contre 8,2 % un an plus tôt. L'essentiel (48,7% en 2023 contre 31,0 % en 2022) des recettes non fiscales est constitué des revenus issus des dividendes des entreprises publiques et du domaine.

Projet de loi de finances 2024

La politique de gestion des finances publiques, sur le triennal 2024 -2026, vise la poursuite de la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses budgétaires. Les actions en faveur de la mobilisation des recettes seront accés sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la promotion du secteur privé, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires et l'évaluation du potentiel des recettes non fiscales. Du côté des dépenses budgétaires, un accent particulier sera porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges budgétaires au profit des investissements structurants, des dépenses sociales et des dépenses sécuritaires.

Le budget de l'exercice 2024, s'équilibre en ressources et en charges à la somme de 2 166,12 milliards de FCFA, en augmentation de 9,6 % par rapport au budget de l'exercice 2023, passant pour la première fois le cap symbolique des 2 000 milliards de FCFA. Il est bâti sur quatre priorités et choix stratégiques budgétaires à savoir la poursuite de l'exécution des projets et programmes de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 ; le soutien à la résilience de l'économie et aux couches les plus vulnérables ; la défense de l'intégrité du territoire national et la consolidation de la paix ainsi que le financement des élections législatives et régionales.

La loi de finances gestion 2024 a reconduit neuf (09) anciennes mesures avec des réajustements pour certaines d'entre elles. Les mesures reconduites en 2023 sont relatives à :

- la perception du prélèvement de solidarité ;
- la perception de la taxe de prélèvement de l'Union Africaine (PUA) ;
- la régularisation de la taxe de laissez-passer (TLP) ;
- l'exonération des droits et taxes de douane sur les véhicules de transport de marchandises et de personnes de 5 ans d'âge au maximum importés ou vendus en république togolaise et les motocyclettes électriques neufs ainsi que leurs batteries importés ou vendus en république togolaise;

- l'institution du régime fiscal dérogatoire applicable aux opérations de restructuration des entreprises en difficulté ;
- l'exonération des droits et taxes à l'exception des prélèvements communautaires sur l'importation du matériel agricole ;
- l'institution d'un régime de précompte ou retenue à la source de la TVA (retenue à la source de 50%);
- l'exonération des droits de douane et de la TVA sur les matériels et engins neufs de Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ;
- la suspension de la perception de la Taxe sur les véhicules à Moteur (TVM) au profit des professionnels des transports.

Plusieurs modifications ont été apportées au Code général des Impôts pour une mobilisation optimale des ressources. Ces mesures sont notamment :

- la suppression du taux réduit de 10% applicable aux hôtels et assimilés. Ce taux réduit avait été instauré, en 2020, dans le cadre des mesures de riposte à la pandémie de la covid 19 ;
- la taxation des revenus issus des gains des jeux de hasard distribués aux parieurs par voie de retenue à la source ;
- un rehaussement du taux de droits d'accises sur les boissons et l'intégration de nouveaux produits dans la limite des seuils communautaires de l'UEMOA en vigueur et de la directive CEDEAO du 07 juillet 2023 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de droits d'accises. Les produits concernés sont les boissons alcoolisées et énergisantes, les bouillons alimentaires (Cube), et les sachets en plastiques ;
- la limitation de l'exonération de la Taxe foncière unique uniquement à la maison d'habitation principale ;
- l'introduction d'une taxation spécifique au titre du minimum de la patente dans le secteur du commerce des véhicules d'occasion en vue de lutter contre l'érosion de la base taxable ;
- le relèvement des droits d'accises sur le tabac par l'introduction d'une taxation spécifique, cette mesure vise à soutenir la politique du gouvernement en matière de santé.

S'agissant des dépenses publiques, plusieurs projets de réformes seront mis en œuvre dans les secteurs sociaux et économiques notamment la santé, les infrastructures, les pistes rurales et le secteur agricole.

Le secteur de la santé bénéficie d'une dotation de 112,8 milliards de FCFA pour la mise en œuvre de plusieurs projets dont entre autres la réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus, l'amélioration de la disponibilité des médicaments, et la poursuite de la mise en œuvre du programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né.

Dans le domaine des infrastructures, 85,8 milliards de FCFA sont prévus pour la réhabilitation de la route Lomé Cotonou (phase 2), l'aménagement et le bitumage de la route Anfoin-Afagnan-Agomé glou-frontière Bénin et d'autres infrastructures routières.

Le secteur agricole bénéficiera de 52,1 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2024 pour la mise en œuvre de plusieurs projets dont entre autres, la poursuite du programme d'aménagement des ZAAP et le programme de résilience des systèmes alimentaires. Un budget de 53,7 milliards de FCFA est prévu pour l'aménagement des pistes rurales notamment la construction de 4 000 km de pistes rurales ciblant les zones agricoles à fort potentialités de production et de transformations.

1.3 BALANCE DES PAIEMENTS

1.3.1 BALANCE DES PAIEMENTS : VUE D'ENSEMBLE

La balance commerciale du Togo est structurellement déficitaire en raison de l'importance des importations de biens par rapport aux exportations.

Le déficit commercial (solde des biens) est ressorti en 2023 à 707,4 milliards de FCFA contre 716,8 milliards de FCFA en 2022, soit un repli de 1,7 %. La baisse du déficit commercial est induite par une progression des importations (+ 1,0%) moins importante que celle des exportations (+3,1%).

Les services nets sont ressortis excédentaires en s'affichant à 115 milliards de FCFA contre 96,0 milliards de FCFA en 2022.

Constitué essentiellement du solde de la rémunération des salariés et de celui des revenus des investissements, le compte du revenu primaire a enregistré un solde excédentaire en ressortant à 12,3 milliards de FCFA en 2023 contre 6,8 milliards de FCFA en 2022.

Le solde créditeur du compte du revenu secondaire s'est établi en 2023 à 418,6 milliards de FCFA, en repli de 4,2% par rapport aux 437,1 milliards de FCFA enregistrés en 2022. Ce repli est induit par la contraction des aides budgétaires (-61,1%) atténué par une augmentation des revenus des autres secteurs² (0,4%).

En lien avec l'évolution de la balance commerciale, celle des services et du solde des revenus primaire et secondaire, la balance courante a affiché un déficit de 158,9 milliards de FCFA en 2023 contre 176,7 milliards de FCFA en 2022. En pourcentage du PIB, le déficit de la balance courante a représenté 2,8% en 2023 contre 3,5 % en 2022. Le déficit de la balance courante hors dons s'est quant à lui affiché à 3,9% du PIB contre 4,1% en 2022.

Le compte de capital est ressorti excédentaire à 374,7 milliards de FCFA en 2023 en progression de 20,2% par rapport à son niveau de 2022. La hausse des transferts en capital est induite essentiellement par les transferts en capital reçus des administrations publiques.

Le compte financier, qui englobe les acquisitions nettes d'actifs financiers et les accroissements nets de passifs vis-à-vis des non-résidents, s'est soldé, au terme de l'année 2023, par un passif net de 163,3 milliards de FCFA contre un passif net de 158 milliards de FCFA un an plus tôt.

En lien avec l'évolution du compte courant, du compte du capital et du compte financier, le solde global de la balance des paiements a enregistré un excédent de 52,5 milliards de FCFA en 2023 contre un déficit de 21 milliards de FCFA en 2022. En pourcentage du PIB, le solde global de la balance des paiements représente 0,9%.

² Les revenus secondaires des autres secteurs sont constitués, outre les transferts entre particuliers ou entre institutions ne relevant pas d'une administration publique, des envois de fonds des travailleurs migrants autres que ceux destinés aux investissements, notamment la consommation courante, la santé, l'éducation, les événements familiaux et religieux, etc.

Tableau 8. Balance des paiements (Milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)
a- Compte des transactions courantes	-102,7	-32,4	-11,9	-103,6	-176,7	-158,9
1-Biens et services	-347,7	-349,0	-384,3	-477,7	-620,8	-589,7
Balance des biens FOB	-434,6	-443,5	-428,2	-554,5	-716,8	-704,7
Exportations de biens FOB	600,4	618,2	695,00	720,83	899,2	927,50
Importations de biens FOB	1035,1	1061,7	1123,20	1275,37	1616,0	1632,30
Importations de biens CAF	1176,0	1225,1	1301,0	1484,1	1869,0	1938,6
Balance des services	86,9	94,5	43,9	76,9	96,0	115,0
2-Revenu primaire	10,7	13,1	24,6	10,3	6,8	12,3
3-Revenu secondaire	234,3	303,5	347,8	363,8	437,1	418,6
Dont Administrations publiques	54,3	78,9	54,3	19,2	33,3	12,9
Dont autres secteurs	180,0	224,6	293,5	344,6	403,9	405,7
b- Compte de capital (4+5)	175,7	169,9	214,5	264,8	311,7	374,6
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	175,7	169,9	214,5	264,8	311,7	374,6
c- Solde des comptes des transactions courantes et de capital	73,1	137,5	202,6	161,3	135,0	215,7
d- Compte financier	59,0	-29,9	53,1	50,6	158,0	163,3
6- Investissement direct	139,5	-177,4	-30,5	36,2	74,3	105,3
7- Investissements de portefeuille	91,9	239,0	48,1	-50,2	-6,7	41,8
8- Dérivés financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	-172,4	-91,4	35,6	64,6	86,2	16,2
e-Erreurs et omissions nettes	3,0	2,9	2,1	2,3	2,0	0,0
f-Solde global	17,0	170,2	151,6	112,9	-21,0	52,3
Ajustement statistique	-1,7	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0
f-Solde global après ajustement	15,4	170,2	155,0	112,9	-21,0	52,3
g-Variation des avoirs extérieurs nets	-15,4	-170,2	-244,1	-124,1	21,0	-52,3
Balance courante/PIB (%)	-2,6	-0,8	-0,3	-2,2	-3,5	-2,8
Balance courante hors dons/PIB (%)	-3,5	-1,5	-1,2	-2,3	-4,1	-6,8

Source : BCEAO Note : (e) : estimation

1.3.2 COMMERCE INTERNATIONAL

Echanges internationaux (exportations / importations) en valeur, par destination

Sur la base des données disponibles, les principaux destinataires des exportations togolaises en 2022 sont : l'Afrique avec 52,7 % et l'Asie avec 18,5 %. L'Europe constitue la troisième destination des produits togolais avec 13,5 % des exportations.

En Afrique, les principaux partenaires du Togo sont ceux de la CEDEAO. La part des exportations togolaises à destination des pays de la CEDEAO représente 50,8 % des exportations FOB en 2022. Au sein de la CEDEAO, les principaux destinataires des exportations togolaises sont les pays de l'UEMOA avec une part de 42,8 % en 2022. Les autres pays de la CEDEAO hors UEMOA concentrent 8,0% des exportations togolaises.

Les exportations à destination de l'UEMOA prises dans leur ensemble représentent 384,59 milliards FCFA en 2022, soit 42,8 % des exportations togolaises. En prenant en compte les échanges transfrontaliers non contrôlés qui se sont chiffrés à 58,23 milliards de FCFA, la valeur des exportations vers les pays de l'UEMOA se chiffrent à 442,82 milliards de FCFA, soit 49,2% des exportations FOB du Togo. Au sein de l'UEMOA, le Burkina Faso, le Bénin et la Côte d'Ivoire sont les principaux partenaires du TOGO avec respectivement 11,6 %, 8,8 % et 7,9 % des exportations FOB.

Du côté de l'Asie, deuxième destination des produits du Togo, les exportations ont augmenté de 75% en passant de 95,47 milliards de FCFA en 2021 à 166,66 milliards de FCFA en 2022. Le principal destinataire des exportations togolaises en Asie est l'Inde avec une part de 15,9% des exportations FOB.

Les exportations vers l'Europe ont fortement progressé en passant de 53,23 milliards de FCFA en 2021 à 120,27 à milliards de FCFA en 2022. Cette hausse est induite dans une large mesure par les exportations à destination de la Zone Euro (+70%) et des autres pays de l'union européenne (+797%). Le principal destinataire des exportations togolaises en Europe est la France avec une part de 6,5% des exportations FOB.

A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 45,33 milliards de FCFA en 2022, contre 6,37 milliards de FCFA en 2021, soit accroissement exponentiel de 611%. Cette importante augmentation est induite par les exportations à destination du Canada et des USA, principaux partenaires du Togo en 2022 avec respectivement 3,3% et 1,7% des Exportations FOB.

Enfin les exportations à destination de l'Océanie se sont établies à 37,06 milliards de FCFA en 2022, après un niveau de 22,67 milliards de FCFA enregistré en 2021, soit une hausse de 63%. L'Australie demeure le principal partenaire du Togo dans l'Océanie avec une part de 2,2% des exportations FOB.

Tableau 9. Exportations par destination (en millions de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	
Zone géographique	Valeur					%
EUROPE	50 132	47 287	50 958	53 223	120 271	13,4
UNION EUROPEENNE	49 196	46 425	49 948	52 465	117 446	13,1
ZONE EURO	48 377	45 714	49 289	48 961	83 178	9,3
Allemagne	3 685	813	740	1 985	3 496	0,4
Belgique	3 002	5 570	6 574	4 083	5 392	0,6
Espagne	2 289	1 803	2 518	1 591	1 798	0,2
France	31 993	31 596	32 080	34 376	58841	6,5
Irlande	0	0	24	0	1	0,0
Italie	1 416	2 585	1 653	3 105	4 847	0,5
Pays-Bas	3 423	3 151	5 128	3 429	8 142	0,9
Autres pays de la zone Euro	2 568	196	573	393	661	0,1
AUTRES PAYS DE L'UE	819	711	654	3504	31 443	3,5
Danemark	0	15	22	65	6	0,0
Pologne	0	178		9	25	0,0
Royaume-Uni	761	518	615	433	263	0,0
Autres	58		16	2 997	31 149	3,5
AUTRES PAYS D'EUROPE	936	862	1015	758	2825	0,3
Norvège	0	21	0	0	9	0,0
Russie	0	0	1	0	0	0,0
Suisse	592	675	829	622	1 924	0,2
Ukraine	321	166	186	65	69	0,0
Autres	24		0	71	823	0,1
AFRIQUE	350 549	370 281	401 886	420 621	474 046	52,7
UEMOA	269 184	285 002	318 967	336 679	384 593	42,8
Bénin	59 768	64 605	56 263	64 377	79 143	8,8
Burkina	85 684	77 364	77 527	85 049	104 264	11,6
Côte d'Ivoire	43 204	43 347	35 706	46 466	70 897	7,9
Guinée-Bissau	173	131	390	278	262	0,0
Mali	30 622	43 813	73 152	66 437	62 896	7,0
Niger	44 508	47 958	47 969	48 144	36 285	4,0
Sénégal	5 224	7 784	27 961	25 927	30 847	3,4
CEDEAO (hors UEMOA)	69 252	69 678	71 765	73 189	71 790	8,0
Ghana	38 454	46 586	45 714	52 048	46 932	5,2
Guinée	2 557	1 860	2 900	3 153	4 030	0,4

Nigéria	26 747	20 551	22 564	17 022	20 003	2,2
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	1 494	681	587	966	825	0,1
CEMAC	7 155	7 714	6 105	6 363	8 820	1,0
Cameroun	1 135	1 034	1 170	1 571	1 664	0,2
Congo (Brazzaville)	1 423	2 961	1 055	757	1 027	0,1
Gabon	2 474	2 199	2 277	2 182	4 469	0,5
Guinée Equatoriale	422	412	324	383	319	0,0
République Centrafricaine	522	473	694	698	961	0,1
Tchad	1 180	635	584	773	379	0,0
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	4 957	7 887	5 049	4 390	8 843	1,0
Afrique du Sud	253	483	564	272	1 587	0,2
Angola	100	51	172	29	1 882	0,2
Maroc	929	4 213	2 134	813	1 231	0,1
République Démocratique du Congo	780	2 961	659	633	647	0,1
Tunisie	126	104	9	11	9	0,0
Autres	2 770	76	1 511	2 632	3 486	0,4
AMERIQUE	9 293	5 852	7 782	6 371	45 329	5,0
Antilles Néerlandaises	0	0	0		0	0,0
Brésil	4	2	3	21	21	0,0
Canada	6 048	3 013	482	204	15 685	1,7
Cuba	0	0	0		0	0,0
USA	3 117	2 731	6 677	6 082	29 439	3,3
Autres pays d'Amérique	123	106	620	64	184	0,0
ASIE	92 720	103 038	92 652	95 471	166 660	18,5
Chine	4 856	5 469	13 933	6 650	1 743	0,2
Inde	39 873	60 992	42 178	43 377	142 729	15,9
Indonésie	2 790	1 023	80	1 635	3 195	0,4
Liban	589	123	207	348	536	0,1
Malaisie	25 167	15 642	12 541	4 716	1 089	0,1
Pakistan	1 192	4 536	3 965	16 863	9 789	1,1
Taiwan	675	991	1		5	0,0
Vietnam	6 658	6 782	4 664	1 957	1 508	0,2
Autres pays d'Asie	10 922	7 479	15 084	19 925	6 066	0,7
OCEANIE	8 086	2 270	10 041	22 667	37 057	4,1

Australie	8 086	2 270	6 718	17 687	17 702	2,0
Autres pays d'Océanie	0	0	3 323	4 980	19 355	2,2
Exportations commerce Général	510 794	528 728	563 320	598 354	840 537	93,5
Ajustement	79 491	89 472	131 668	122 479	58 667	6,5
Or monétaire	10 161	0	0	0	0	0,0
TOTAL EXPORTATIONS	600 446	618 200	694 988	720 833	899 204	100,0

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale Togo 2022 , Mai 2024

L'analyse des importations en 2022 par provenance montre une hausse de 26,5% par rapport à 2021 induite dans une large mesure par les importations en provenance de l'Europe (+35,6 %), de l'Asie (+11,7%), de l'Afrique (+28,5%) et de l'Amérique (+70,9%).

L'Asie demeure le premier continent d'origine des importations du Togo en 2022 avec 48,6 %. L'Asie est suivie de l'Europe avec une part de 37,8 %. Les importations en provenance de l'Afrique et de l'Amérique représentent respectivement 15,7% et 8,0 % en 2022. La part des importations du Togo en provenance de l'Océanie dans le total des importations est marginale, soit 0,1%.

En Asie, les principaux partenaires du Togo sont la Chine et l'Inde avec respectivement 20,7 % et 6,2% des importations togolaises.

La Zone Euro représente le premier partenaire du Togo en Europe. Elle a fourni 31,1% des importations togolaises en 2022. Au sein de la Zone Euro, la Belgique avec une part de 11,5% et la France avec une part de 9 ,0% des importations togolaises constituent les principaux partenaires du Togo.

En Afrique, la CEDEAO constitue le principal partenaire du Togo avec 10,0 % des importations togolaises. Le Nigeria avec 3,8 % des importations constitue le premier partenaire du Togo. Le Nigeria est suivi du Ghana avec une part de 2,5 % des importations togolaises. L'ensemble des pays de l'UEMOA totalise 3,6% des Importations togolaises. Au sein de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire se positionne comme le premier partenaire du Togo.

En 2022, les importations togolaises en provenance de l'UEMOA sont ressorties à 58,27 milliards de FCFA contre 34,45 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement de 69,1%. La hausse des importations est tirée dans une large mesure par les produits en provenance du Burkina Faso (+201,7%) , de la Côte d'Ivoire (+47,7%) et du Sénégal (+30,7%).

En intégrant, les échanges transfrontaliers non contrôlés, soit 129,30 milliards de FCFA, les importations en provenance des pays de l'UEMOA ont été estimés à 187,57 milliards de FCFA, soit 11,6% des importations FOB

Du côté de l'Amérique, les principaux partenaires du Togo, sont les USA, le Brésil et le Canada avec respectivement 3,9 %, 1,6 % et 0,6% des importations togolaises.

Tableau 10. Importations de marchandises par origine (en millions de FCFA)

Zones géographiques	2018	2019	2020	2021	2022	
	Valeur					%
EUROPE	312 400	386 913	441 637	449 306	609 137	37,8
UNION EUROPEENNE	265 327	307 832	348 913	379 338	560 572	34,7
ZONE EURO	228 199	240 555	292 586	325 125	501 799	31,1
Allemagne	27 403	31 681	43 829	45 686	44 682	2,8
Belgique	24 397	24 981	35 656	36 319	185 082	11,5
Espagne	18 448	13 562	26 781	42 411	27 866	1,7
France	89 261	86 727	105 043	137 916	147 137	9,1
Italie	13 490	18 033	38 007	17 821	30 663	1,9
Pays-Bas	35 710	41 500	24 818	24 445	32 584	2,0
Autres pays de la zone Euro	19 491	24 072	18 451	20 526	33 785	2,1
AUTRES PAYS DE L'UE	37 127	67 277	56 327	54 213	58 773	3,6
Danemark	3 376	4 127	13 599	8 115	10 069	0,6
Lettonie	8 616	21 316	3 779	1 508	118	0,0
Royaume-Uni	14 596	29 105	17 380	26 586	25 380	1,6
Suède	2 946	1 942	9 265	5 500	7 322	0,5
Autres	7 593	10 787	12 304	12 504	15 884	1,0
AUTRES PAYS D'EUROPE	47 073	79 082	92 724	69 968	48 565	3,0
Islande	46	46	414	15	385	0,0
Norvège	2 205	1 446	4 540	826	1 872	0,1
Russie	33 912	58 998	77 400	46 947	36 483	2,3
Suisse	3 663	1 919	4 509	2 992	2 239	0,1
Ukraine	6 511	16 672	5 478	18 126	7 221	0,4
Autres	736	0	382	1062	365	0,0
AFRIQUE	163 228	159 836	133 192	196 703	252 799	15,7
UEMOA	40 364	36 986	31 156	34 454	58 272	3,6
Bénin	3 840	4 538	3 203	2 451	3 784	0,2
Burkina	3 566	3 831	4 988	4 645	14 016	0,9
Côte d'Ivoire	17 437	16 549	15 669	15 549	22 970	1,4
Guinée-Bissau	7 079	3 392	0	1 680	3 369	0,2
Mali	222	76	167	114	164	0,0
Niger	8	90	63	143	1068	0,1
Sénégal	8 212	8 510	7 066	9 872	12 902	0,8

CEDEAO (hors UE-MOA)	66 927	59 774	51 338	72 371	101 510	6,3
Ghana	29 230	32 543	37 969	40 321	40 420	2,5
Nigéria	37 645	27 195	12 590	32 036	61 027	3,8
Autres CEDEAO (hors UEMOA)	51	37	780	13	63	0,0
CEMAC	174	548	424	430	639	0,0
Cameroun	71	362	82	213	60	0,0
Congo (Brazzaville)	0	2	7	1	362	0,0
Autres CEMAC	103	184	335	215	217	0,0
AUTRES PAYS D'AFRIQUE	55 763	62 528	50 274	89 449	92 378	5,7
Afrique du Sud	16 346	12 656	13 639	19 780	15 741	1,0
Egypte	9 803	11 909	7 410	26 212	19 271	1,2
Maroc	13 559	13 243	11 476	20 380	20 661	1,3
Mauritanie	10 437	15 549	10 866	6 349	5 943	0,4
Mozambique	38	4	1	7865	11878	0,7
Seychelles	0	12	0	28	0	0,0
Tunisie	1 658	1 641	5 617	5 338	7 189	0,4
Autres	3 923	7 515	1 265	3 496	11 695	0,7
AMERIQUE	71 398	99 909	68 802	75 136	128 374	8,0
Antilles Néerlandaises	0	0	0	0	1	0,0
Brésil	10 455	10 033	15 843	16 778	24 057	1,5
Canada	5 954	6 138	5 939	7 935	9 090	0,6
Cuba	198	0	0	1115	85	0,0
Mexique	2 306	2 171	1 353	1 038	1 970	0,1
USA	44 948	75 606	42 529	43 022	63 721	3,9
Autres pays d'Amérique	7 537	5 962	3 138	5 248	29 450	1,8
ASIE	425 902	480 154	583 628	702 447	784 328	48,6
Arabie Saoudite	20 914	32 527	30 802	41 276	56 031	3,5
Chine	202 173	225 479	246 292	301 574	333 293	20,7
Corée du sud	9 814	9 139	14 755	26 076	20 530	1,3
Emirats arabes unis	21 637	18 078	26 795	25 562	36 113	2,2
Inde	40 481	52 576	78 497	87 528	99 309	6,2
Japon	42 198	45 137	53 883	60 139	55 337	3,4
Liban	2 152	2 278	2 445	3 252	3 695	0,2
Malaisie	14 998	20 985	27 112	46 911	40 703	2,5
Thaïlande	11 253	7 429	8 248	6 540	12 474	0,8

Turquie	19 649	24 072	38 169	39 759	43 228	2,7
Autres pays d'Asie	40 634	42 453	56 630	63 831	83 615	5,2
OCEANIE	429	288	280	1230	1970	0,1
Australie	429	288	280	617	1438	0,1
Autres pays d'Océanie	0	0	0	613	532	0,0
1-IMPORTATIONS en commerce Spécial (CAF)	973 358	1 127 089	1 227 539	1 424 821	1 776 608	110,1
2-Mouvements d'entre-pôt	17 147	-44 832	-50 035	-42 548	-82 981	-5,1
3-Ajustement (commerce non contrôlé + CEB)	185 482	142 829	123 461	101 820	175 330	10,9
Commerce non contrôlé	108 298	74 105	59 438	67 491	130 560	8,1
CEB	77 184	68 724	64 023	34 329	44 770	2,8
TOTAL Importations ajustées (CAF) (1+2+3)	1 175 987	1 225 086	1 300 965	1 484 093	1 868 957	115,9
Reclassification du fret et assurance (1*15,1% à partir de 2015, contre 1*16% initialement)	-149 566	-163 421	-177 803	-208 723	-255 738	-15,9
Or non monétaire	8 647	0	0	0	0	0,0
Total importations de biens FOB	1 035 068	1 061 665	1 123 162	1 275 370	1 613 219	100,0

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale Togo 2022, Mai 2024

Structurellement déficitaire, la balance des biens s'est inscrite en augmentation depuis 2021 en lien avec une progression plus rapide des importations par rapport aux exportations. La progression rapide des importations est portée par la mise en œuvre des projets et programmes inscrits dans la feuille de route du gouvernement. Le déficit de la balance commerciale est de 747,1 milliards de FCFA en 2023 contre 434,6 milliards de FCFA en 2018.

Figure 3. Evolution du déficit de la balance des biens de 2018 à 2023 (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale Togo 2022, Mai 2024 ; *Entrepôt de Données Economiques et Financières, Juillet 2024

Echanges internationaux (exportations / importations) en valeur, par produit

La structure des exportations togolaises³ montre une prédominance des produits industriels avec une part de 36,2% en 2022 contre 39,5% en 2021. Les produits industriels sont constitués essentiellement de machines et matériels de transport, des produits alimentaires, des produits chimiques, des produits sidérurgiques, textiles et articles d'habillement, du ciment et autres produits manufacturés. Les produits industriels sont suivis des produits miniers avec une part de 24,9%. Il faut noter que les produits miniers ont enregistré une hausse exceptionnelle de 107,0% entre 2021 et 2022. Cette hausse est essentiellement induite par les exportations de phosphates (+161,2%).

A la suite des produits miniers, les produits agricoles, avec une part de 16,6% en 2022 constituent le troisième produit d'exportation. Les produits agricoles sont dominés par le coton fibre et les produits alimentaires d'origine végétale dont entre autres, les oléagineux.

Les produits pétroliers ferment la manche des produits exportés avec une part de 8,3% en 2022 contre 5,6 % en 2021.

Tableau 11. Exportations par produit (en millions de FCFA)

Produits	2018	2019	2020	2021	2022
Produits agricoles	101 197	110 705	122 460	111 164	149 249
Cacao	5 084	5 947	8 426	8 127	10 784
Café	6 679	5 131	3 367	2 085	5 317
Coton Fibre	49 075	57 311	36 479	36 068	28 213
Autres matières premières agricoles	1 208	1 425	2 255	1 394	4 051
Produits alimentaires d'origine végétale	39 151	40 892	71 934	63 490	100 884
Oléagineux	27 197	31 324	61 416	51 641	92 178
Céréales et farines	2 756	2 461	6 005	8 875	6 088

³ Il s'agit ici des exportations en commerce général, c'est-à-dire contrôlées

Piments et Epices	3	1	0	11	28
Légumes et fruits	9 062	6 986	4 385	2 843	2 413
Fleurs et boutures	15	26	35	33	16
Autres produits d'origine végétale	117	93	92	87	161
Produits miniers	99 522	91 320	95 102	108 015	223 576
Phosphates	46 211	37 442	49 447	71 604	186 997
Clinker	53 311	53 878	45 655	36 411	36 579
Minerais de fer	-	0	0	0	0
Produits pétroliers	46 205	37 527	34 008	40 054	74 612
Produits industriels	233 563	249 462	267 746	284 545	325 454
Ciment	4 497	1 710	1 211	1 978	1 512
Produits sidérurgiques	17 078	12 002	12 049	12 267	10 094
Produits alimentaires	36 090	47 665	54 835	65 757	80 382
Textiles et articles d'habillement	22 637	24 594	21 047	24 666	24 341
Produits chimiques	43 149	52 994	56 293	45 316	60 032
Machines et matériels de transport	52 061	48 089	57 478	69 353	60 297
Autres produits manufacturés	58 051	62 407	64 833	65 208	88 796
Autres produits	30 307	39 713	44 004	54 575	67 645
EXPORTATIONS DE BIENS	510 794	528 728	563 320	598 354	840 537
Ajustement	79 491	89 472	131 668	122 479	58 667
Or non monétaire	10 161	0	0	0	0
TOTAL EXPORTATIONS	590 285	618 200	694 988	720 833	899 204

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale Togo 2022, Mai 2024

Les importations togolaises sont composées de produits manufacturés dans une large mesure (68,6 %) et de matières premières et produits semi-finis dans une moindre mesure (31,4 %). Les produits manufacturés sont composés des biens d'équipements, des biens de consommation et de l'énergie et lubrifiants.

Pris individuellement, les matières premières et produits semis finis constituent le premier poste des importations togolaises. Les matières premières sont dominées par le blé et les produits semis finis constitués en majorité des produits sidérurgiques.

A la suite des matières premières et produits semis finis, viennent les biens de consommation avec 31,3% des importations. Les biens de consommation sont dominées par les produits alimentaires et les produits pharmaceutiques.

Ensuite viennent les biens d'équipement (26,0%) et les produits de l'énergie et lubrifiants (21,4%). Les Biens d'équipements sont dominés par les produits finis de l'industrie, tandis que les produits de l'énergie et lubrifiants sont constitués dans une large mesure de l'essence, du gas-oil et du fuel-oil.

Tableau 12. Importations de biens (en millions de FCFA)

Poste	2018	2019	2020	2021	2022
Biens de consommation	335 975	384 160	397 369	488 411	504 751
Produits alimentaires	132 643	146 577	149 544	158 820	182 204
Boissons	11 048	10 399	12 523	17 026	19 682
Tabac	5 727	9 232	4 037	4 188	5 394
Produits pharmaceutiques	52 990	78 985	79 091	90 946	87 808
Produits chimiques	37 005	38 299	39 073	55 299	35 117
Autres produits manufacturés	96 562	100 669	113 102	162 132	174 545
Energie et lubrifiants	166 873	165 316	164 789	198 830	345 619
Pétrole lampant	2 860	2 630	2 154	2 109	4 401
Essence	56 321	58 603	70 450	82 005	119 202
Gas-oil et fuel-oil	62 011	63 507	53 699	60 044	112 684
Huiles de graissage	13 168	13 017	12 313	18 904	20 834
Butane et autres gaz	9 655	8 180	9 627	14 997	50 151
Bitumes et produits bitumeux	22 686	16 603	14 159	18 224	35 068
Autres	173	2 776	2 385	2 546	3 279
Matières premières et Produits semis finis	260 891	290 637	329 219	370 929	507 009
Matières premières	51 032	50 833	58 658	65 073	78 059
Dont Blé	22 135	20 270	19 168	21 254	18 015
Produits semi-finis	209 859	239 805	270 561	305 857	428 950
Dont produits sidérurgiques	160 370	185 228	169 609	231 941	284 212
Autres matériaux de construction	8 011	8 071	24 503	21 741	31 464
Biens d'équipement	209 619	286 976	336 163	366 652	419 229
Produits finis pour l'agriculture	2 005	1 828	3 767	4 543	6 161
Produits finis pour l'industrie	207 614	285 148	332 396	362 109	413 068
1-Total Importations commerce spécial (CAF)	973 358	1 127 089	1 227 540	1 424 822	1 776 608
2-Mouvements d'entrepôt	17 147	-44 832	-50 035	-42 548	-82 981
3-Ajustement (commerce non contrôlé + CEB)	185 482	142 829	123 461	101 820	175 330
Commerce non contrôlé	108 298	74 105	59 438	67 491	130 560
CEB	77 184	68 724	64 023	34 329	44 770
TOTAL Importations ajustées (CAF) (1+2+3)	1 175 990	1 225 090	1 301 000	1 484 094	1 868 957
Reclassification du fret et assurance (1*15,1% à partir de 2015, contre 1*16% initialement)	-149 566	-163 421	-177 803	-208 723	-255 738

Or non monétaire	8 647	0	0	0	
Total importations de biens FOB	1 035 071	1 061 669	1 123 197	1 275 371	1 613 219

Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale Togo 2022, Mai 2024

1.3.3 INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

Les entrées nettes d'investissements directs étrangers sont ressorties déficitaires⁴ de 141,56 milliards de FCFA (226,94 millions de dollars US) en 2022 contre 75,54 milliards de FCFA (136,22 millions de dollars US) en 2021. Elles marquent la troisième année consécutive de flux négatives. Les sorties nettes aussi sont ressorties déficitaires de 35,12 milliards de FCFA (56,30 millions de dollars US) contre 39,34 milliards de FCFA (70,94 millions de dollars US) en 2021.

Tableau 13. IDE au Togo (en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
Flux					
Entrant	-101,89	202,46	-34,08	-75,54	-141,56
Sortant	39,00	25,09	-64,62	-39,34	-35,12
Stock					
Entrant	840,90	1072,88	1115,06	919,20	830,13
Sortant	1281,99	1351,10	1380,84	1190,21	1225,17

Source : UNCTAD, UNCTADSTAT (consultation : 20/03/2024) * Taux de change BCEAO

En termes de stock, les IDE entrants se sont établis à 830,13 milliards de FCFA, en repli de 9,7% par rapport à son niveau de 2021. Quant au stock sortant, ils ont enregistré une hausse de 2,3% en passant de 1 190,21 milliards de FCFA à 1 225,17 milliards de FCFA.

Les secteurs qui attirent traditionnellement le plus d'investissements étrangers sont les phosphates, le coton, les infrastructures, le café et le cacao. L'Afrique du Sud, le Qatar, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne sont les principaux investisseurs (FMI)⁵.

Au 31 décembre 2021, la Position extérieure nette du Togo (PEG) est ressortie déficitaire de 460,26 milliards FCFA, contre un déficit de 570,69 milliards de FCFA en 2021, soit une réduction de 19,4 % du déficit, suite à une augmentation des avoirs plus prononcée que celle des engagements.

Le stock des avoirs s'est établi à 6 144,38 milliards de FCFA en 2022, contre 5 553,57 milliards de FCFA en 2021, en progression de 10,6%. Cette hausse a été induite par la progression de 30,1% des investissements de portefeuille et de 22,6% des autres investissements, en particulier les prêts et les dépôts.

L'encours des engagements est passé de 6 124,28 milliards de FCFA en 2021 à 6 604,64 milliards de FCFA en 2022, soit un accroissement de 7,8%. la hausse de l'encours des engagements est portée principalement par les autres engagements, en particulier les autres comptes à payer par la Banque Centrale.

⁴ Un flux entrant négatif est le fait de retraits d'investissement

⁵ B'TRADE, mai 2024 : https://www.btrade.ma/fr/observer-les-pays/togo/investir?url_de_la_page=%2Ffr%2Fobserver-les-pays%2Ftogo%2Fpresentation&

1.4 SYSTÈME MONÉTAIRE

1.4.1 OFFRE DE MONNAIE

La masse monétaire a régulièrement progressé en passant de 1 724,09 milliards de FCFA en 2018 à 2 781,48 milliards de FCFA en 2023. Par rapport à 2022, elle a enregistré une hausse de 6,9 % induite par ses contreparties notamment les actifs domestiques et les actifs extérieurs.

Les actifs domestiques se sont établis en 2023 à 1 954,56 milliards de FCFA contre 1 848,00 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 5,8 % due à la progression aussi bien du crédit à l'économie (+75,20 milliards de FCFA) que du crédit à l'Etat (+31,26 milliards de FCFA).

Les actifs extérieurs nets quant à eux ont enregistré un accroissement de 4,9 % en ressortant à 1 130,13 milliards de FCFA en 2023 contre 1 077,61 milliards de FCFA en 2022 induit essentiellement par une réduction du déficit des avoirs extérieurs de la Banque centrale. En effet, les avoirs extérieurs nets de la Banque centrale sont ressortis déficitaires de 259,06 milliards de FCFA en 2023 contre 410,18 milliards de FCFA en 2022. S'agissant des avoirs extérieurs nets des banques, ils se sont inscrits en repli de 6,6 % en s'établissant à 1 389,19 milliards FCFA en 2023 contre 1 487,78 milliards de FCFA un an plus tôt.

La composition de la masse monétaire en 2023 montre une progression des dépôts et des devises en circulation. Les dépôts ont progressé de 5,4 % pour atteindre 2 353,29 milliards de FCFA en 2023 contre 2 232,4 milliards de FCFA en 2022. Ils ont représenté 84,6 % de la masse monétaire en 2023 contre 85,8 % en 2022. Les devises en circulation quant à eux ont progressé de 15,6 % en 2023 pour s'établir à 428,19 milliards de FCFA représentant 15,4 % de la masse monétaire.

Tableau 14. Situation monétaire du pays (en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Actifs extérieurs nets	562,20	730,98	975,52	1 090,91	1 077,61	1 130,13
BCEAO	68,14	248,94	70,47	-28,79	-410,18	-259,06
Banques	494,06	482,04	905,05	1 119,70	1 487,78	1 389,19
Créances intérieures	1 434,10	1 345,55	1 318,77	1 432,40	1 848,00	1 954,56
Créances nettes sur l'Administration Centrale	208,41	44,26	13,29	7,37	184,46	215,82
BCEAO	25,83	-115,38	-44,26	68,50	257,66	263,46
Banques	182,58	159,64	57,54	-61,14	-73,20	-47,64
Créances sur l'économie	1 225,69	1 301,29	1 305,48	1 425,04	1 663,54	1 738,74
Offre de monnaie (M2)	1 724,09	1 804,03	2 009,78	2 254,98	2 602,72	2 781,48
Devises en circulation	335,21	338,70	325,77	319,85	370,36	428,19
Dépôt	1 388,88	1 465,33	1 684,01	1 935,13	2 232,37	2 353,29
% d'augmentation observée au 31 décembre de n-1 à n						
Actifs extérieurs nets	2,8	30,0	33,5	11,8	-1,2	4,9
Créances intérieures	6,9	-6,2	-2,0	8,6	29,0	5,8

Créances nettes sur l'Administration Centrale	26,4	-78,8	-70,0	-44,6	2404,5	17,0
Banque centrale	-318,3	-546,7	-61,6	-254,8	276,1	2,3
Banques	3,3	-12,6	-64,0	-206,3	19,7	-34,9
Créances sur l'économie	4,1	6,2	0,3	9,2	16,7	4,5
Offre de monnaie (M2)	9,2	4,6	11,4	12,2	15,4	6,9

Source : BCEAO, Février 2024

1.4.2 ENVIRONNEMENT BANCAIRE : VUE D'ENSEMBLE

L'environnement bancaire togolais a été marqué par une croissance régulière des actifs et des passifs des banques commerciales sur la période 2018-2022. En effet, ces derniers sont passés de 2 811,02 milliards de FCFA en 2018 à 4 737,44 milliards de FCFA en 2022, soit un accroissement moyen de 14%.

Les opérations avec la clientèle sont ressorties à l'actif du bilan à 2 124,16 milliards de FCFA en 2022 contre 1 611,39 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 32 %. Elles constituent le poste le plus important à l'actif des banques commerciales, soit une part de 45 % en 2022. Sur la période 2018-2022, il est noté une progression des opérations avec la clientèle, passant de 1 216,46 milliards de FCFA en 2018 à 2 124,16 milliards de FCFA 2022.

En termes de volume, les opérations sur les titres et divers constituent le deuxième poste le plus important à l'actif des banques. Elles se sont établies à 1 793,84 milliards FCFA en 2022, représentant une part de 35%. Par rapport à 2021, les opérations sur titres et divers ont enregistré une hausse de 27%.

Les opérations de trésorerie et interbancaires sont ressorties à 630,72 milliards de FCFA en 2022 contre 742,12 milliards en 2021, soit un repli de 15 %. Elles constituent le troisième poste à l'actif du bilan en termes de volume avec une part de 17 % en 2022.

Les valeurs immobilisées se sont affichées à 188,73 milliards de FCFA en 2022, en hausse de 3 % par rapport à leur niveau de 2021. Elles ont représenté une part de 5 % en 2022 dans les éléments à l'actif du bilan.

Tableau 15. Actifs et passifs des banques commerciales (en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020	2021	2022
Opérations de trésorerie et interbancaire	517,75	513,52	644,68	742,12	630,72
Opérations avec la clientèle	1 216,64	1 391,29	1 433,79	1 611,39	2 124,16
Opérations sur titres et diverses	937,35	987,27	1 212,13	1 413,92	1 793,84
Valeurs immobilisées	139,28	149,67	162,95	182,88	188,73
Actionnaires ou associés	-	-	-		
TOTAL DE L'ACTIF	2 811,02	3 041,76	3 453,55	3 950,31	4 737,44
Opérations de trésorerie	657,34	725,92	844,74	885,46	1 136,51
Opérations avec la clientèle	1 734,27	1 900,66	2 178,49	2 599,62	3 072,06
Opérations sur titres et opérations diverses	237,62	190,76	195,01	181,06	194,10

Versements restant à effectuer sur immobilisations financières	0,03	0,04	0,03	0,04	0,04
Capitaux propres et assimilés	181,76	224,39	235,27	284,14	334,74
TOTAL DU PASSIF	2 811,02	3 041,76	3 453,55	3 950,31	4 737,44

Source : BCEAO : Rapport annuel de la Commission bancaire de l'UMOA 2022, 14 septembre 2023

Les opérations avec la clientèle représentent le poste le plus important au passif des banques commerciales, soit 66 % en 2022. En termes d'évolution, lesdites opérations ont enregistré une progression de leur part entre 2018 et 2022. Le deuxième poste le plus important au passif des banques commerciales est celui des opérations de trésorerie. Il a représenté 22 % en 2022 contre 24 % un an plus tôt. Les opérations sur titres sont ressorties en 2022 à 194,10 milliards de FCFA représentant 5% du passif. Les capitaux propres et assimilés se sont établis à 334,74 milliards de FCFA en 2022 en hausse de 18 % par rapport à leur niveau de 2021.

La confrontation des éléments de l'actif et du passif sur toute la période sous revue permet de noter que les dépôts sont plus élevés que les crédits, les emprunts interbancaires sont plus importants que les prêts interbancaires, les opérations sur titres à l'actif sont plus importantes que celles au passif et les capitaux propres et assimilés sont plus élevés que les valeurs immobilisées.

Le taux moyen de rémunération des crédits accordés et des dépôts appliqués par les banques commerciales varie en fonction de la durée du crédit ou du dépôt. Le taux débiteur moyen appliqué au crédit est de 7,2% en 2022 contre 8,2% en 2018. Il ressort de cette évolution une baisse tendancielle du taux débiteur.

Le taux débiteur appliqué au crédit de plus de 10 ans est le plus faible sur toute la période sous revue. Il oscille entre 5,2% et 6,2%. A contrario, les crédits de durée inférieure à 10 ans affichent des taux proches de 9%. En 2022, le taux le plus élevé, soit 8,0% a été appliqué au crédit de durée comprise entre 1 mois et 3 mois.

Tableau 16. Taux débiteurs et créditeurs (en %)

	2018	2019	2020	2021	2022
TAUX DEBITEUR (moyenne pondéré, en %)					
inf ou égal à 1 mois	9,4	8,1	7,3	7,6	7,1
sup à 1 mois et inf ou égal à 3 mois	8,0	7,2	6,4	8,0	8,0
sup à 3 mois et inf ou égal à 6 mois	7,6	8,3	8,1	7,9	7,2
sup à 6 mois et inf ou égal à 1 an	8,1	7,9	7,4	8,1	6,6
sup à 1 an et inf ou égal à 2 ans	8,7	7,4	7,5	7,0	6,9
sup à 2 ans et inf ou égal à 5 ans	7,7	7,4	7,8	7,5	7,5
sup à 5 ans et inf ou égal à 10 ans	8,1	7,9	8,2	7,6	7,5
Plus de 10 ans	5,2	5,4	5,5	5,3	6,2
Total	8,2	7,7	7,6	7,5	7,2

TAUX CREDITEUR (moyenne pondéré, en %)					
inf ou égal à 1 mois	5,2	5,3	5,5	5,6	5,4
sup à 1 mois et inf ou égal à 3 mois	5,6	5,4	5,4	5,8	5,7
sup à 3 mois et inf ou égal à 6 mois	6,6	5,9	6,0	5,8	5,8
sup à 6 mois et inf ou égal à 1 an	5,7	5,9	5,8	5,7	5,2
sup à 1 an et inf ou égal à 2 ans	5,7	5,2	5,8	6,1	6,3
sup à 2 ans et inf ou égal à 5 ans	6,1	5,8	6,0	6,1	5,9
Plus de 10 ans	6,0	6,0	5,7	5,8	5,6
Non déterminé				4,5	5,7
Total	5,7	5,6	5,6	5,7	5,6

Source : *Rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA 2022 BCEAO, 12 juillet 2023*

Le taux créditeur moyen des banques commerciales est ressorti à 5,6% en 2022 contre 5,7% en 2021. Selon la durée du dépôt, le taux le plus élevé en 2022, soit 6,3% a été constaté pour les ceux de durée comprise entre 1 an et 2 ans. Le plus faible taux est enregistré au niveau des dépôts de durée comprise entre 6 mois et 1 an, soit 5,3%.

Sur la période 2018 à 2022, il faut relever que le taux créditeur est resté quasiment dans la fourchette de 5,2% à 6,6%.

2.1. CLIMAT DES AFFAIRES

Le Togo, depuis 2017, a mis en place la Cellule Climat des Affaires (CCA) avec pour objectif d'asseoir les conditions optimales de mise en œuvre efficace des réformes. Grâce à cet outil, l'environnement des affaires a été considérablement réformé. Les réformes⁶ mises en œuvre ont concerné entre autres, la facilitation de création d'entreprise, la réduction des coûts et les délais d'obtention des permis de construire, la baisse du coût du raccordement à l'électricité, la simplification du transfert de propriété et la diminution des coûts, l'amélioration de l'accès à l'information sur le crédit, la dématérialisation du processus et la réduction des délais en matière de Commerce transfrontalier et l'amélioration du fonctionnement de GUCE.

Le Togo dans sa dynamique de mise en place des réformes entend figurer en bonne place dans le prochain rapport « le 'Business Ready' (B-READY)" qui paraîtra au printemps 2024.

S'agissant de l'évaluation des politiques et des institutions du pays (CPIA)⁷ publiée par la Banque mondiale en septembre 2023 sur le thème Politiques de résilience économique dans un monde en proie aux turbulences, le score du Togo s'est amélioré de 0,2 point en ressortant à 3,7 sur 6 contre 3,5 sur 6 dans le rapport de novembre 2022. Cette performance a été induite notamment par les politiques structurelles et les politiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'équité. Le score du Togo est largement au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest et Centrale (3,3), de la moyenne IDA en Afrique subsaharienne (3,1) et de la moyenne des emprunteurs de l'IDA (3,1).

En matière de gouvernance, l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG)⁸ dans son évaluation de 2022 a classé le Togo au rang de 23ème sur 54 pays avec un score de 50,5 sur 100 en gouvernance globale. Comparativement à l'évaluation de 2020 où le Togo occupait le 30ème rang avec un score de 50,1, son score a connu une progression. Dans le rapport 2023, le Togo a été classé parmi les 15 pays du monde et les 9 pays africains ayant lancé des partenariats nationaux en matière de données.

Le Togo, conscient que la corruption est un véritable obstacle à la bonne gouvernance et au développement économique, a renforcé son dispositif juridique en conséquence, notamment par la création dans le nouveau Code pénal adopté le 24 novembre 2015 de onze (11) infractions liées à la corruption (Art 594 à 621).

Il est important de rappeler que sur le plan international, le Togo a ratifié la convention des Nations Unies contre la corruption le 5 juillet 2005, la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption le 29 juillet 2009 et le protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption le 14 septembre 2009⁹. Toujours dans le cadre de la prévention de la corruption, le Togo a mis en place en mars 2010, la coordination de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE TOGO) pour la transparence dans le secteur minier¹⁰.

En octobre 2022, le Togo s'est doté d'un nouveau plan stratégique national dans le cadre de la lutte contre la corruption. D'une validité de 5 ans, le document comporte 3 axes majeurs. Le premier vise le renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption dans le pays. Le deuxième souligne la mobilisation de tous les acteurs et secteurs d'intervention confondus à la lutte contre la corruption. Le dernier axe met l'accent sur les actions qui seront menées pour renforcer l'intégrité, la transparence et la qualité dans l'administration publique.

6 Pour plus de détails sur les réformes mises en œuvre dans le cadre du doing business, le lecteur pourra consulter les précédentes notes d'information.

7 Le CPIA est un outil de diagnostic annuel de la qualité des structures politiques et institutionnelles nationales des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que leur capacité à soutenir une croissance durable et inclusive.

8 L'IIAG fournit l'évaluation la plus exhaustive à ce jour de l'état et des tendances de la gouvernance des 54 États africains, à travers quatre grandes dimensions : Sécurité et état de droit ; Participation, droits et inclusion ; Fondements des opportunités économiques ; Développement humain. Il présente également une mouture renouvelée de l'indice, au travers notamment de trois améliorations significatives : une extension du spectre de la gouvernance, incluant de nouveaux domaines comme l'environnement ou la gestion des inégalités ; des indicateurs renforcés grâce à l'amélioration de la disponibilité des données ; et une nouvelle section entièrement dédiée aux Voix des citoyens africains

9 https://old22.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Annexes_Rapport-2014_fran%C3%A7ais.pdf

10 <https://itiitogo.org/web/wp-content/uploads/2019/11/D%C3%A9cret-de-cr%C3%A9ation-de-l'ITIE-Togo.pdf>

Les initiatives entreprises par le Togo en matière de lutte contre la corruption lui ont valu une amélioration de son score. En effet, selon l'Indice de perception de la corruption (IPC) 2023, édité par Transparency International, le Togo a obtenu, un score de 31 sur 100 et occupe le 126ème rang sur 180 pays. Ce classement montre une progression par rapport à 2022 où le pays a occupé le 130ème rang avec un score de 30 sur 100. Outre l'indice de perception de la corruption (IPC), d'autres baromètres comme la carte des scores de Millenium Challenge Corporation 2024 avait noté aussi l'évolution progressive de la lutte contre la corruption au Togo.

2.2. GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Le contexte macroéconomique au Togo a été confronté à une série de chocs survenus ces dernières années notamment la pandémie de COVID-19, les attaques terroristes et la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires et des combustibles, conséquences de la covid -19 et de la guerre en Ukraine. Par ailleurs, le Togo continue de rencontrer des difficultés, dont un accès restreint aux financements à la suite du resserrement de la politique monétaire des pays avancés, des problèmes d'insécurité persistants à la frontière nord, et une insécurité alimentaire durable et aggravée par le changement climatique. Pour faire face à ces difficultés, les autorités ont demandé et obtenu auprès du Fonds Monétaire International en décembre 2023, un accord de 42 mois au titre de la Facilité Elargie de Crédit. L'accord a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 1er mars 2024. Il apportera au pays un financement de 293,60 millions de DTS, soit 390 millions de dollars environ, avec un décaissement immédiat de 51,38 millions de DTS (68,3 millions de dollars environ). La mise en œuvre de cet accord permettra au Togo d'accélérer la réduction de la pauvreté, de préserver la stabilité macroéconomique et de mobiliser des financements extérieurs supplémentaires.

A travers cet accord de financement, les autorités entendent rendre la croissance plus inclusive en renforçant les dépenses et la protection sociale, améliorer les conditions de vie des populations du nord du pays, complétant ainsi la riposte militaire au terrorisme par une réponse civile. Les subventions généralisées aux carburants seront remplacées par des mesures de protection plus ciblées et moins coûteuses en faveur des plus vulnérables, notamment par le biais de transferts monétaires.

Pour le cadre budgétaire à moyen terme, les autorités renforceront la viabilité de la dette en procédant à un rééquilibrage d'ampleur des finances publiques, compatible avec l'existence d'un double ancrage budgétaire. Le premier élément d'ancrage consiste à réduire le risque global de surendettement d'un niveau élevé à un niveau modéré (Valeur actuelle (VA) de la dette publique inférieure à 55 % du PIB) d'ici à fin 2026, la dernière année pleine avant la clôture du programme à la mi-2027. Le deuxième élément consiste à réduire le déficit budgétaire à 3% du PIB d'ici 2025, pour éviter de mettre à trop rude épreuve la capacité du marché régional à apporter des financements, conformément au cadre de convergence régional (actuellement suspendu). Afin de se ménager des marges de manœuvre pour les dépenses prioritaires, les autorités sont déterminées à procéder à une augmentation ambitieuse des recettes publiques, de 0,5 % du PIB chaque année à travers l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la réduction des dépenses fiscales.

En termes de réformes structurelles, l'objectif visé est de renforcer la croissance économique et limiter les risques pour les dépenses publiques et le secteur financier. A ce titre, le gouvernement s'attachera à renforcer la gestion des finances publiques, à améliorer le climat des affaires, et à mener à bien la réforme de la dernière banque publique existante, qui n'a pas été mise en œuvre lors des précédents programmes.

2.3. NOTATION SOUVERAINE

Le Togo, depuis 2019, fait l'objet de notations financières par les agences de notation internationales Standard & Poor's et Moody's. Sur la période 2020-2023, l'agence Standard & Poor's, dans ses mises à jour, a maintenu les notes de crédit souverain à long terme « B » et « B » à court terme sur le Togo avec perspectives stables en lien avec les efforts des autorités à poursuivre la mise en œuvre des réformes économiques structurelles, conduisant à une amélioration progressive des performances économiques et budgétaires.

Tableau 17. Notation souveraine du Togo

Agence de notation	Notation souveraine actuelle	Notation souveraine précédente
S&P	B Long terme / B court terme (Depuis le 18/09/2023) Perspective: Stable	B Long terme / B court terme (Depuis le 19/09/2022) Perspective: Stable
Moody's	B3 long terme (Depuis 26 mai 2023) Perspective: Négative	B3 long terme (Depuis 14 juin 2022) perspective stable
Bloomfield	BBB+ long terme /A3 court terme (septembre 2022) Perspective: Stable	BBB+ long terme /A3 court terme (Septembre 2021) Perspective: Stable

Source: Moody's Investors Service; <https://cbonds.com/news/2341718/>

L'agence américaine Moody's a en 2020 attribué au Togo la note B3 avec la perspective stable. Cette notation a été confirmée à l'issue des différentes mises à jour intervenues en 2021 et 2022. Selon Moody's, la notation B3 est justifiée par la résilience de l'économie togolaise face au choc pandémique de la Covid-19.

Le 26 mai 2023, Moody's a confirmé la notation « B3 » d'émetteur à long terme en monnaie nationale et en devises du gouvernement togolais mais a fait passer la perspective de « stable » à « négative ». Le principal facteur de l'action de Moody's en matière de notation a été le risque croissant que l'assouplissement (ou le relâchement) de la politique budgétaire du gouvernement conduise progressivement à une crise de liquidité et place sa dette sur une trajectoire moins soutenable, ce que la faible gouvernance du pays ne peut enrayer en l'absence pour l'instant d'un programme du Fonds Monétaire International en tant que filet de sécurité (ou garantie).

L'agence Bloomfield, pour sa notation souveraine dont la validité couvre la période septembre 2022 à aout 2023, a, à nouveau, attribué au Togo, la note de long terme BBB+ avec une perspective stable. Cette notation est en lien avec la disponibilité de facteurs de protection appropriés et considérés suffisants pour des investissements prudents. Sur le court terme, l'agence Bloomfield a estimé que la liquidité est satisfaisante et les autres facteurs de protection atténuent les éventuelles questions en ce qui concerne l'indice d'investissement. A cet égard, elle a attribué au Togo la note A3.

3 PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT : PRÉSENTATION ET PROJETS STRUCTURANTS

3.1. RÉALISATION ET ACHÈVEMENTS RÉCENTS

La dynamisation de l'économie nationale, la prise en compte de la nouvelle vision nationale, les aspirations présidentielles, les menaces sécuritaires dans la sous-région ainsi que le contexte de la pandémie de la Covid-19 ont conduit les autorités à revoir le portefeuille de projets et de réformes définis dans le PND 2018-2022 par l'élaboration et l'adoption d'une feuille de route gouvernementale couvrant la période 2020-2025. Cette nouvelle feuille de route 2020-2025 vise à faire du pays « Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Elle s'articule autour de trois (03) axes stratégiques et dix (10) ambitions stratégiques déclinées en 36 projets et 6 réformes prioritaires garantissant une couverture exhaustive de l'ensemble des secteurs économiques et sociaux du pays.

La feuille de route annonce des investissements cumulés de 3 400 milliards de FCFA d'ici à 2025, pour soutenir une prévision de croissance de 7,5 % à l'horizon 2024. La feuille de route est financée à hauteur de 48 à 50 % par le budget de l'Etat, soit 1 350 à 1 700 milliards de FCFA. Le reste du financement sera assuré par le secteur privé.

Secteur de l'agriculture

En vue d'impulser une nouvelle dynamique économique axée sur la transformation structurelle de l'économie nationale, le Togo a opté pour une politique agricole axée sur l'amplification et l'accélération de processus de création de richesses et de valeur ajoutée à partir des pôles de développement agricole ou « agropoles ». Au total dix (10) agropoles sont prévus à l'horizon 2030 et trois sont déjà lancés (Kara, Oti et Haut mono).

Le Togo a aussi intensifié la mise en place des Zones d'Aménagement Agricole Planifiées (ZAAP) sur la période 2020-2023. Cette réforme vise à renforcer la sécurité alimentaire, améliorer les conditions de vie des producteurs et faire du Togo un pôle d'excellence d'exportation des produits agricoles. Sur les 400 zones planifiées, 188 ont déjà été réalisées.

Par ailleurs, pour résorber les difficultés d'accès aux crédits bancaires et au financement du secteur agricole, le Togo a lancé en juin 2018 le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA). Ce projet, fondé sur le partage de risques, ambitionne notamment d'être un moteur pour l'octroi de prêts agricoles plus généreux de la part du secteur bancaire et de baisser les taux d'intérêt sur les crédits octroyés aux acteurs du secteur agricoles. Le MIFA est prévu pour s'exécuter en deux phases pour un coût total d'environ 20,2 milliards FCFA. En deux ans, le MIFA a permis d'allouer plus de 14 milliards de FCFA à 144 000 acteurs agricoles, dont 125 000 producteurs. Il a favorisé aussi la création de près de 163 000 emplois directs et indirects sur tout le territoire.

Secteur de l'énergie

Dans le domaine énergétique, plusieurs projets et programmes illustrent les efforts du gouvernement depuis 2018. Ces projets sont notamment :

- le programme « CIZO » (qui signifie allumer en langue locale « Guin »)¹¹ qui couvre toute l'étendue du territoire togolais. Il vise à l'horizon 2025, un accès à l'électricité par la fourniture des kits solaires individuels à coûts abordables à plus de 2 millions de citoyens. Au 30 juin 2023, au total 134 431 kits solaires ont été distribués aux ménages sur toute l'étendue du territoire. Le volet

¹¹ http://www.ecowrex.org/sites/default/files/documents/projects/togo_projet_cizo-resume-cpr.pdf. Résumé du cadre de politique de réinstallation (cpr) RAPPORT FINAL, JUILLET 2019

social du programme Cizo dénommé projet Pravost, a permis au 30 mars 2024, d'électrifier 222 centres de santé sur les 314 prévus¹², d'équiper 122 centres de santé en chauffe-eau solaires et de déployer 428 pompes solaires d'irrigations sur les 600 prévues par le projet¹³.

- le projet de réformes et d'investissements dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET)¹⁴ mis en œuvre sur la période 2021-2023. Il est financé à hauteur de 20 milliards de FCFA par l'Etat Togolais, avec l'appui de plusieurs partenaires bilatéraux. Il a permis la réhabilitation, le renforcement et l'extension du réseau de distribution dans la ville de Lomé.
- le projet d'extension des réseaux électriques des centres urbains du Togo (PERECUT)¹⁵ financé par l'AFD l'Union Européenne (UE) et la coopération financière allemande pour un montant de 46 milliards de FCFA. Ce projet vise l'amélioration de la couverture électrique à travers la réhabilitation et l'extension des réseaux de distribution électrique dans 53 centres urbains répartis dans les cinq (5) régions économiques du Togo. Le projet a été lancé en avril 2021 pour une période de trois (3) ans.
- le projet d'extension du réseau électrique de Lomé (PEREL) lancé en 2018 et qui a contribué à l'amélioration, le renforcement et l'extension du réseau du grand Lomé. Il est financé à hauteur de 31 milliards de FCFA par la KfW, l'UE et l'AFD. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2023.
- le projet d'électrification de 187 localités rurales¹⁶ achevé en mi-avril 2022 qui a permis la construction de plus de 511 Km de réseau MT et 159 Km BT dans les régions des Plateaux et Centrale, 460 Km MT et 156 Km BT dans les régions des Savanes et de la Kara et la mise en place de plus de 5 600 lampadaires répartis dans les cinq régions économiques du pays.
- la construction et la mise en service en 2021 de la centrale Kekeli Efficient Power¹⁷ de 65MWc située dans la zone portuaire. Résultat d'un Partenariat Public-Privé (PPP), la centrale est équipée d'un cycle à turbines de gaz devant produire 47 MWc et d'un cycle à vapeur générant une capacité supplémentaire de 18 MWc.
- la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une puissance de 50 MWc¹⁸, connectée au réseau, dans la ville de Blitta, dans la Région Centrale à 262 km de Lomé. Sa mise en service a permis d'assurer l'accès à l'électricité de 158.333 ménages supplémentaires et de l'usine d'égrenage de coton de Blitta.
- le projet d'installation des groupes électro-solaires pour les bases militaires dans la région des Savanes. Financé sur le Budget d'Investissement de l'Etat (BIE 2022) à hauteur de 170 millions de FCFA, le projet a touché 6 postes de contrôle. Les travaux ont débuté en mars 2022 et se sont achevés le 15 avril 2022.

12 Les 92 autres centres sont également électrifiés mais des travaux demeurent en cours pour rendre plus fiable la qualité de l'énergie

13 Rapport sur l'état d'exécution et sur les résultats (EER), Mai 2025 https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/projects-and-operations/togo_-_projet_dappui_au_volet_social_du_programme_cizo_du_togo_-_pravost_-_p-tg-fa0-012_-_eer_mars_2024.pdf

14 <https://energie.gouv.tg/projet/volet-extension-du-priset-finance-par-la-banque-mondiale/>

15 <https://finances.gouv.tg/convention-de-subvention-du-projet-dextension-des-reseaux-electriques-dans-les-centres-urbains-du-togo-perecut/>

16 <https://energie.gouv.tg/projet/projet-delectrification-de-187-localites-Rurales/>

17 <https://www.republiquetogolaise.com/energies/2704-5453-kekeli-efficient-power-entre-en-service>

18 <https://www.boad.org/inauguration-dune-centrale-solaire-photovoltaïque-de-50-mw-a-blitta-en-republique-togolaise/>

Secteur Routes et Infrastructures

Dans le cadre de l'aménagement urbain, la réhabilitation et l'extension du réseau routier, plusieurs projets ont été exécutés. Ces projets sont notamment :

- l'aménagement de 1 431 km de pistes rurales sur les 3 594 prévus et le lancement de la construction de 3 008 ouvrages, comprenant 53 ponts (18 m à 100 m de long), 167 ponceaux (4 m à 16 m de long) et 3 088 dalots (moins de 4 m de long). Les travaux ont été réalisés entre 2021 et 2023 et ont permis de désenclaver 1 276 localités, desservant directement près de 2,82 millions d'habitants. Les impacts socioéconomiques incluent la création de 6 228 infrastructures et la génération de 13 197 emplois. Le coût total des travaux engagés est ressorti à 122,68 milliards de FCFA¹⁹.
- le projet de réhabilitation de la route Lomé - Cotonou (phase 2) et de protection côtière. Cette phase 2, prévue pour être achevée en juin 2025, est axée sur l'aménagement de la section Avépozo - Aného (30 km) en 2 x 2 voies.
- la réhabilitation de la route de Ségbé en 2 x 1 voie. Ce projet exécuté sur une période de 8 mois entre novembre 2021 et août 2022 permet notamment de relier la Nationale 5 (N5) (Lomé-Kpalimé) à la frontière du Ghana.
- la réhabilitation de la route Lomé-Kpalimé, longue de 114 km et engagé en juin 2020 pour un montant de 214 milliards de FCFA. Le projet est en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'un des projets structurants à forte valeur ajoutée a été la plateforme Industrielle d'Adétikopé. Issue d'un partenariat entre la République togolaise et Arise II. D'un coût global de 130 milliards de FCFA, elle a été rendue opérationnelle en 2021²⁰, pour ce qui est de la phase 1.

Secteur de la Santé

Le pays a bénéficié auprès de la Banque Mondiale d'un financement de 70 millions \$ (38,5 milliards de FCFA) pour la mise en place de couverture santé universelle et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires. Il y a eu aussi la construction et la mise en service en avril 2023²¹ de l'Hôpital de référence Dogta-Lafiè (HDL) dans le but de relever le niveau et la qualité de l'offre de soins au Togo et d'offrir un établissement de santé répondant aux normes et standards internationaux.

3.2. RÉALISATIONS EN COURS ET À VENIR

Sur le triennal 2024-2026, plusieurs projets sont prévus pour être mis en œuvre. Il s'agit notamment de :

- la construction du centre d'excellence de la formation technique et professionnelle de la plateforme industrielle d'Adétikopé (CEFTP – PIA). L'objectif du projet est de disponibiliser la main d'œuvre qualifiée pour la transformation agro-industrielle sur la PIA et dans le Togo tout entier. Le projet sera exécuté sur les trois prochaines années pour un coût estimé à 7,5 milliards de FCFA.
- le projet de réhabilitation des centres hospitaliers universitaires de Kara et de Lomé Campus. D'un coût global de 70 milliards de FCFA, le projet vise à doter les deux hôpitaux de bâtiments et d'équipement selon les normes modernes de standard.

19 <https://afreepress.tg/2024/03/12/desenclavement-au-togo-des-avancees-notables-en-matiere-douverture-et-de-rehabilitation-de-pistes-rurales/>

20 <https://www.agenceecofin.com/entreprises/0108-100244-la-plateforme-industrielle-d-adetikope-du-togo-geree-par-arise-iip-premiere-zone-industrielle-certifiee-iso-au-togo>

21 <https://cnss.tg/hopital-de-referance-dogta-lafie-erige-par-la-cnss-a-ete-inaugure/>

- la réhabilitation du tronçon Sokodé-Bassar, l'aménagement et le bitumage du contournement de Malfakassa (24,1 km), l'aménagement et le bitumage de la bretelle reliant la RN1 à la RN17 dans la ville de Sokodé (2,2 km) et l'aménagement et le bitumage de la bretelle de Binaparba (6,6 km), soit 75 km. Les travaux, d'un coût estimé à plus de 35 milliards de FCFA, ont été lancés en février 2021 et devraient durer 24 mois²². En lien avec quelques contraintes d'ordre administratives, les travaux demeurent en cours.
- le projet d'aménagement et de bitumage du contournement de la faille d'Alédjo sur le tronçon Aléhéridè - kpaza - Tchambéri y compris le contrôle et la surveillance sur une longueur totale de 30 km, avec une plateforme allant de 11,0 à 20,40 m de large et la construction de quatre (04) ponts sur les rivières de Bolé et de Kpaza. Le coût du projet est de 28 milliards FCFA. Les travaux sont prévus pour démarrer en avril 2024.
- les travaux de réhabilitation du tronçon Sokodé - Tchamba - Frontière Bénin pour un coût global de 68 milliards FCFA.
- la construction de 21 ponts dans les 5 régions économiques du pays, à savoir les Plateaux, la Centrale, les Savanes, la Kara et la Maritime. Les travaux prévoient notamment un linéaire total de 2 271,6 mètres de ponts modulaires mixtes acier-béton de type Unibridge. Prévu pour durer 36 mois, le projet est financé à hauteur de 65 milliards FCFA, dont 15 milliards par l'État togolais et 50 milliards de FCFA fournis par la France.
- le corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey²³ financé par la Banque Mondiale. Ce projet permettra d'affirmer le Togo comme un hub logistique et de services. La durée du projet est de 5 ans.
- le projet de fourniture et d'installation de 50 000 lampadaires solaires autonomes et intelligents, avec une maintenance et une garantie des installations sur 12 ans. Le coût du projet est de 40 millions d'euro et affectera 4 599 localités.
- l'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques sur financement de Exim bank of India pour un montant de 40 millions de dollars.
- le projet de construction d'une centrale solaire de 42 MW à Awandjélo soutenu à hauteur de 25 milliards FCFA par la BOAD. L'infrastructure est prévue pour être réalisée en 2024.
- le projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (RESPITE) sur financement de la banque mondiale pour un montant d'environ 39,7 milliards de FCFA.
- la construction de 20 000 logements sociaux à l'horizon 2025²⁴ dans neuf (09) zones urbaines. Ce projet s'inscrit dans le plan d'urbanisation du pays.
- la mise en œuvre de la phase 2 du Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA).

²² <https://www.togofirst.com/fr/infrastructures/0602-7241-lancement-des-travaux-d-amenagement-de-la-route-sokode-bassar-estimes-a-35-milliards-fcfa>

²³ <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/procurement-detail/OP00221116?>

²⁴ <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/2607-10390-le-togo-prevoit-pres-de-167-milliards-fcfa-pour-les-logements-sociaux-entre-2023-et-2025>

4 SITUATION DE LA DETTE

4.1. NIVEAU D'ENDETTEMENT

Dettes totales (aperçu global)

L'encours de la dette publique du Togo est ressorti en 2023 à 3 707,84 milliards de FCFA contre 3 337,36 milliards de FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 11,1 % induit par la hausse du niveau des dettes extérieure (+10,5 %) et intérieure (+11,5 %). Ce niveau de la dette publique est essentiellement composé de la dette restante due, soit 98,9 % contre 1,1 % d'arriérés. L'encours de la dette publique, en dépit de son accroissement, est demeuré en dessous de la norme communautaire de 70% préconisée par l'UEMOA. En effet, le ratio dette sur PIB s'est affiché à 66,1 % contre 65,4 % en 2022.

L'analyse de l'évolution de l'encours montre qu'il est passé de 56,1 % du PIB en 2018 à 53,6 % en 2019 imputable à la mise en œuvre du programme triennal (2017-2019) au titre de la facilité élargie de crédit avec le FMI. Ce programme visait, entre autres, à réduire le déficit budgétaire global de façon significative en début de période afin d'assurer la viabilité de la dette. A partir de 2020, la couverture des dépenses liées à la riposte contre la Covid-19, celles entrant dans la lutte contre l'insécurité dans la région des savanes et la mise en œuvre des projets inscrits dans la feuille de route gouvernementale 2021-2025 ont induit une importante mobilisation de ressources faisant passer l'encours de la dette de 2 197,74 milliards de FCFA en 2019 à 3 370,84 milliards de FCFA en 2023. Ce niveau de dette comprend peu d'arriérés. En effet, ces derniers ne représentent que 41,67 milliards FCFA.

Tableau 18. Répartition de la dette publique (milliards de FCFA)

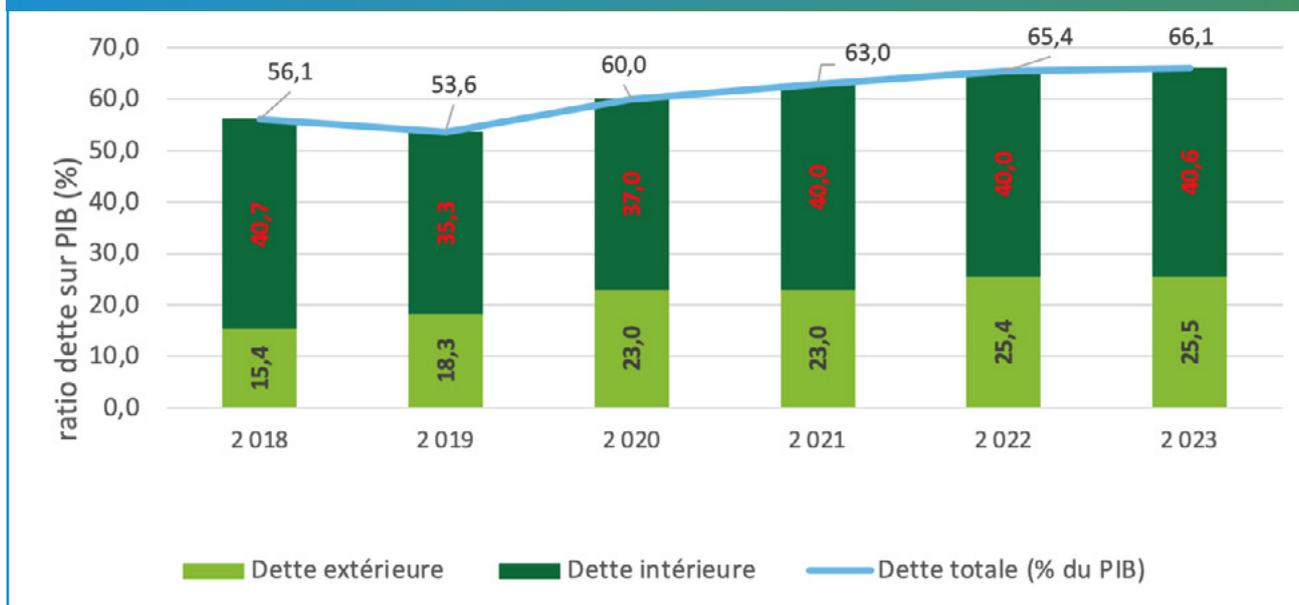
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes totales (% du PIB)	56,1	53,6	60,0	63,0	65,4	66,1
Dettes totales (Milliards de FCFA)	2 191,04	2 197,74	2 555,45	2 912,48	3 337,36	3 707,84
Restante due	1 965,55	2 112,30	2 470,00	2 870,81	3 295,69	3 666,17
Arriérés	225,49	85,44	85,44	41,67	41,67	41,67
Dû	225,49	85,44	85,44	41,67	41,67	41,67
Dettes extérieures	600,76	751,30	981,28	1 063,98	1 296,11	1 431,68
Restant due	600,76	751,30	981,28	1 063,98	1 296,11	1 431,68
Arriérés	-	-	-	-	-	-
Dû						
Dettes intérieures	1 590,28	1 446,44	1 574,17	1 848,50	2 041,25	2 276,15
Restant due	1 364,79	1 361,00	1 488,73	1 806,83	1 999,58	2 234,48
Arriérés	225,49	85,44	85,44	41,67	41,67	41,67
Dû	225,49	85,44	85,44	41,67	41,67	41,67
PIB nominal	3 904,35	4 097,07	4 259,47	4 625,96	5 095,72	5 563,13

Source : DGTP, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

La dette publique est davantage tirée par la dette intérieure qui a représenté 61,4 % de la dette totale en 2023 contre 61,2 % en 2022. La dette intérieure est ressortie à 2 276,15 milliards de FCFA, soit 40,6% du PIB en 2023 en progression de 0,6 point par rapport à son niveau de 2022. Cette progression est induite par la mobilisation d'importantes ressources sur le marché sous-régional à travers les émissions de titres par adjudication et syndications. En effet, le Togo a mobilisé en 2023, 701,70 milliards FCFA contre 630,501 milliards FCFA un an plus tôt, soit un accroissement de 11,3 %.

Les titres émis en 2023 sont constitués de 393,45 milliards de FCFA d'obligations de Trésor et de 308,25 milliards de FCFA de Bons de Trésor, soit respectivement 56,1 % et 43,9 % des émissions totales.

Figure 4. Répartition de la dette publique en dette extérieure et dette intérieure par rapport au PIB



Source : DGTP, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

S'agissant de la dette extérieure, elle a enregistré une hausse de 10,5 % en 2023 par rapport à son niveau de 2022 en ressortant à 1 431,68 milliards de FCFA. Cette évolution de l'effet conjugué des tirages pour 204,35 milliards de FCFA, des tirages antérieurs reçus en 2023 de 37,18 milliards de FCFA, des remboursements pour 86,65 milliards de FCFA et des fluctuations de taux de change et d'autres ajustements pour environ une valeur déficitaire de 19,32 milliards de FCFA²⁵.

L'analyse de l'encours de la dette rapporté au PIB des pays de l'UEMOA classe le Togo parmi les pays ayant l'un des taux les plus élevés après le Sénégal et la Guinée Bissau. En effet, le ratio Dette/Pib du Togo est de 66,1% en 2023 après la Guinée Bissau (81,6%) et le Sénégal (69,4%). Le Togo se retrouve légèrement en dessous de la norme communautaire de 70% alors que la Guinée Bissau est largement au-dessus et le Sénégal suffisamment proche de la norme. Le Mali avec un ratio Dette/PIB de 51,7 % se retrouve être le pays relativement le moins endetté de l'espace UEMOA.

25 DGTCP : Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024 : Tableau 8 ;

Figure 5. Dette publique sur PIB en 2023 des pays de l'UEMOA (en %)



Source : Commission de l'UEMOA, Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale (Annexes), juin 2024

Le profil de maturité de la dette montre que la dette de moyen et long terme représente 94,71 % de la dette totale contre 5,29 % pour la dette de court terme en 2023. Sur toute la période sous revue, la dette de moyen et long terme est plus importante.

Tableau 19. Profil de maturité de la dette (en %)

En % de la dette totale	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Court terme	16,07	7,36	6,13	1,43	1,25	5,29
Moyen / Long terme	83,93	92,64	93,87	98,57	98,75	94,71

Source : DGTCF, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

4.2. DETTE INTÉRIEURE

L'encours de la dette intérieure, essentiellement composé de prêts libellés en FCFA, est ressorti à 2 276,19 milliards de FCFA à fin décembre 2023 contre 2 041,5 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 11,5%. Cet encours est composé principalement de titres publics, des allocations DTS et d'autres engagements envers les institutions bancaires. La hausse de l'encours de la dette est essentiellement imputable à la mobilisation de ressources sur le Marché des Titres Publics.

En effet, l'encours des titres publics est passé de 1 833,51 milliards de FCFA en 2022 à 2 071 milliards de FCFA en 2023, soit un accroissement de 13% représentant 237,49 milliards de FCFA. Cette évolution est induite par la hausse des émissions d'obligations de Trésor et de bons de Trésor, respectivement de 83,13 milliards de FCFA et 154,37 milliards de FCFA en 2023.

Tableau 20. Composition / détenteurs de la dette intérieure (en millions de FCFA)

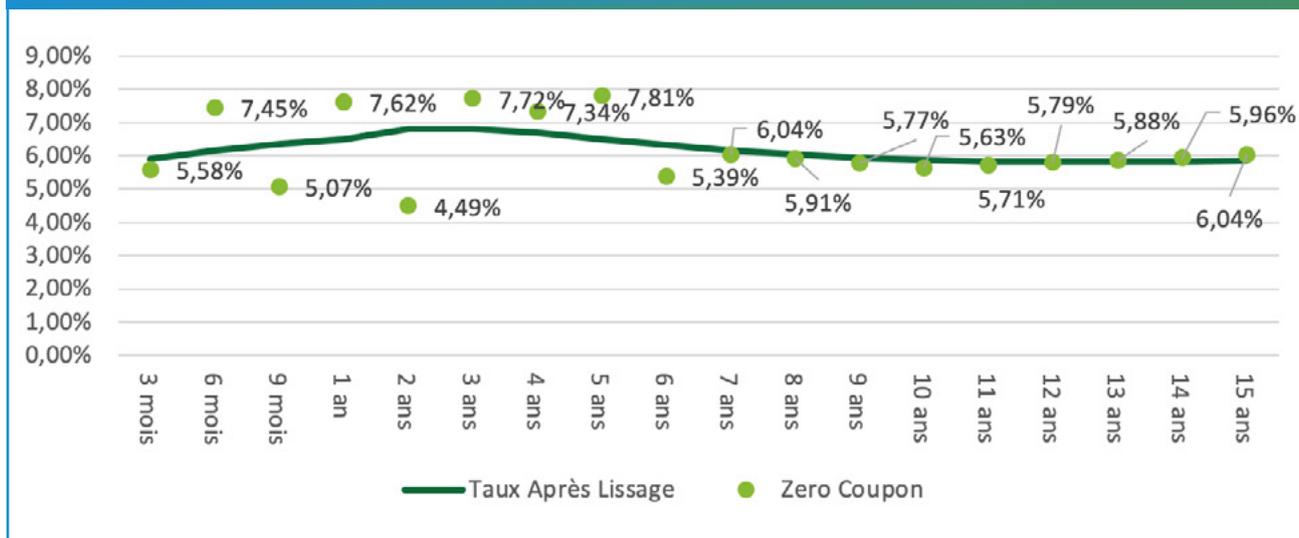
(Millions de FCFA)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Autorités monétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BCEAO						
Banques commerciales et autres institutions financières	280,15	240,13	165,47	282,83	166,07	163,48
BOAD et Autres ²⁶	275,76	239,31	165,19	171,11	54,35	51,8
allocations de DTS	4,39	0,82	0,28	111,72	111,72	111,72
autres comptes à payer (arriérés)	225,49	85,44	85,44	41,67	41,67	41,67
Titres publics	1084,64	1120,87	1323,27	1524,00	1833,51	2071,00
Obligations du Trésor	958,03	1069,52	1251,95	1524,00	1833,50	1916,63
Bons du Trésor	126,61	51,35	71,32	0,00	0,0	154,37
Total	1590,28	1446,44	1574,17	1848,50	2041,25	2276,15

Source : CNDP : Stratégie d'endettement à moyen terme 2024-2026, mars 2024.

La courbe de taux au 25 décembre 2023 fait ressortir le taux zéro coupon de 2 ans comme le taux le plus faible, soit 4,49% et le taux zéro coupon de 5 ans comme le plus élevé, soit 7,81%.

Après lissage, les taux les plus élevés sont ceux de 3 ans (6,82%), 2 ans (6,81%) et 4 ans (6,69%) et les plus faibles taux sont relatifs aux titres à maturité de 13 ans et 12 ans (5,81%).

Figure 6. Courbe des taux zéro-coupon du Togo au 25 décembre 2023 (Obligations et Bons du Trésor en monnaie locale)



Source : UMOA-Titres, [25/12/2023]

²⁶ NB : L'encours de la dette BOAD a été reclassé dans la dette extérieure à partir de 2022. La ligne BOAD et autres ne contient pas de dette BOAD en 2022 et 2023

Le service de la dette intérieure payé en 2023 est ressorti à 595,1 milliards FCFA sur une prévision de 473,61 milliards FCFA. Il est composé de 466,3 milliards de FCFA au titre du capital et de 128,8 milliards de FCFA en termes d'intérêts.

Le service de la dette en 2023 est dominé les échéances des titres publics, chiffrées à 589,9 milliards de FCFA dont 463,7 milliards de FCFA au titre du principal et 126,2 milliards FCFA pour les intérêts. Le service payé au titre des crédits est de 5,1 milliards de FCFA dont respectivement 2,6 milliards de FCFA au titre du capital et des intérêts.

En termes de réalisation par rapport aux prévisions, le service des titres publics a été assuré au-delà des attentes. En effet, le service payé a atteint 139,3% de la prévision. En valeur nominale, c'est 166,6 milliards de FCFA qui ont été remboursés de plus que le niveau prévisionnel. S'agissant des crédits, le taux d'apurement est ressorti à 10,3%.

Tableau 21. Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2023

Situation au 31 décembre 2023 (Milliards de FCFA)	Banques commerciales et autres institutions financières			Titres publics			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Service dû	nd	nd	50,24	nd	nd	423,4	329,04	144,6	473,6
Service payé	2,6	2,6	5,1	463,7	126,2	589,9	466,3	128,8	595,1

Source : DGTP – Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

4.3. DETTE EXTÉRIEURE

La dette extérieure est composée des prêts multilatéraux, bilatéraux et des prêts commerciaux. Ressortie à 1 431,68 milliards de FCFA en 2023 et représentant 25,7% du PIB nominal, la dette extérieure est composée en grande partie par les prêts multilatéraux. Ces derniers représentent 60,3% de la dette extérieure et 15,5% du PIB. En valeur nominale, les prêts multilatéraux sont ressortis en 2023 à 864,02 milliards FCFA contre 759,60 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 13,7%.

Les prêts multilatéraux sont suivis des prêts commerciaux représentant 34,3 % de la dette extérieure et 8,8% du PIB. Par rapport à 2022, les prêts commerciaux se sont aussi inscrits en hausse de 3,1% pour s'établir à 491,69 milliards de FCFA.

Les prêts bilatéraux constituent la portion la plus faible de la dette extérieure, soit 5,3% et 1,4% du PIB. En valeur nominale, les prêts bilatéraux sont passées de 59,71 milliards de FCFA en 2022 à 75,97 milliards de FCFA, soit une hausse de 27,2%. Une partie de prêts bilatéraux sont issues des partenaires qui constituent le Club de Paris.

Tableau 22. Composition de la dette extérieure

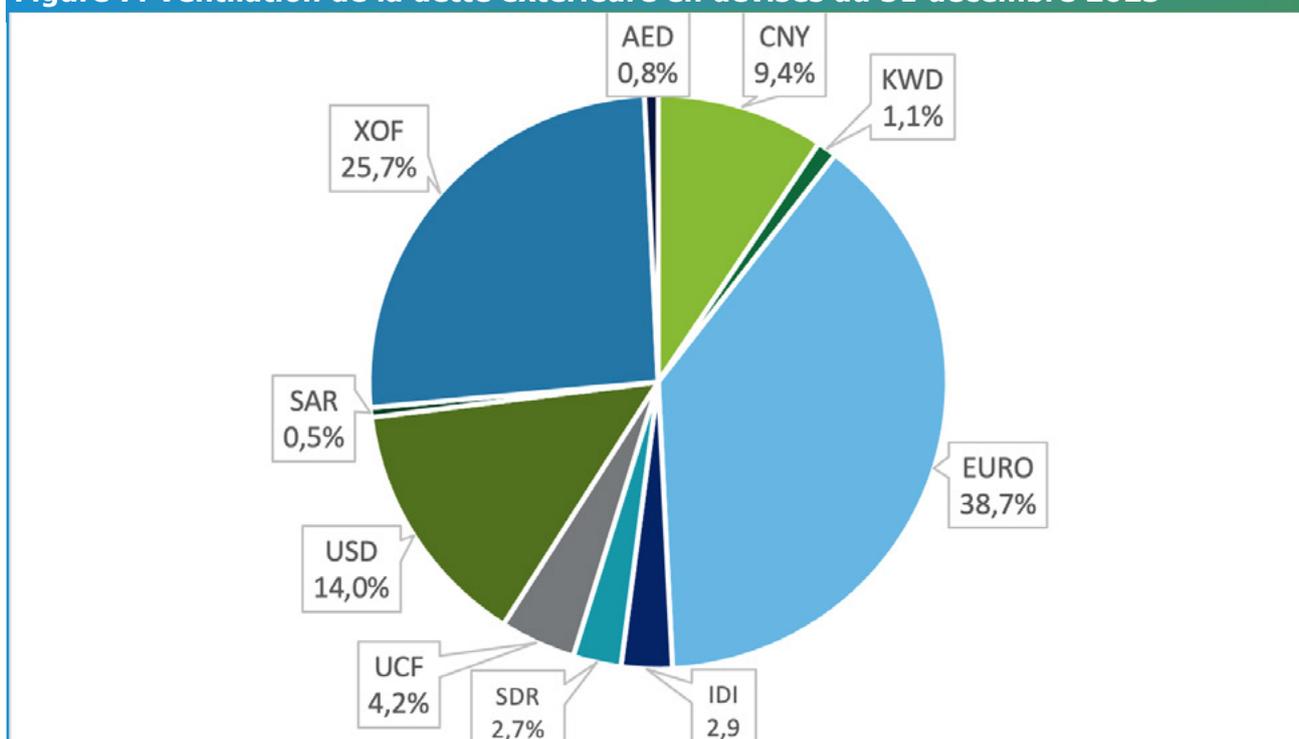
Milliards de FCFA	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% de la dette extérieure en 2023	% du PIB en 2023
Prêts multilatéraux	237,55	331,71	478,44	520,63	759,60	864,02	60,3	15,5
Prêts bilatéraux	40,85	32,31	35,63	47,08	59,71	75,97	5,3	1,4
*Club de Paris	5,8	5,9	6,2	12,00	21,7	29,1	2,0	0,5
*Non-Club de Paris	34,85	26,31	29,63	35,08	37,71	Nd	2,4	0,6
Prêts commerciaux	322,36	387,28	467,20	496,27	476,79	491,69	34,3	8,8
Total	600,76	751,30	981,28	1 063,98	1 296,11	1 431,68	100,0	25,7

Source : DGTCP, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024. *FMI, country report No. 24/79, mars 2024

La composition de la dette extérieure montre que cette dernière est moins exposée au risque de change. En effet, elle est composée de 38,7% de dettes libellées en Euro et 25,7% de dettes en FCFA, soit 64,4% de dette non fluctuante.

La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente ainsi 35,6%. Elle est dominée par la dette libellée en dollar américain (14,0%) et en yuan (9,4%).

Figure 7. Ventilation de la dette extérieure en devises au 31 décembre 2023



Source : DGTCP, Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure en 2023 a atteint 110,97 milliards de FCFA sur une prévision de 109,75 milliards FCFA. Il est composé de 86,75 milliards de FCFA au titre du capital et de 24,23 milliards de FCFA en termes d'intérêts.

Le service de la dette est dominé par celui de la dette commerciale qui est ressorti à 67,80 milliards FCFA. Il est suivi du service de la dette multilatérale de montant 37,82 milliards de FCFA et de 5,36 milliards de FCFA pour la dette bilatérale.

En termes de réalisation par rapport aux prévisions, les services de la dette commerciale et de la dette bilatérale ont été exécutés au-delà des attentes, soit respectivement 116% et 134% induites dans une large mesure par le capital. Le service de la dette extérieure multilatérale a été exécuté à hauteur de 80% en lien avec le niveau de décaissement du capital, mais aussi des intérêts.

Tableau 23. Service de la dette extérieure (Milliards de FCFA)

Situation au 31 décembre 2023	Multilatérale			Bilatérale			Banque commerciale ou autre institutions financières			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Service dû	36,8	10,5	47,3	2,7	1,3	4,0	46,3	12,2	58,5	85,7	24,0	109,75
Service payé	28,77	9,04	37,82	4,23	1,13	5,36	53,74	14,06	67,80	86,75	24,23	110,97

Source : DGTP – Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale du Togo au 31 décembre 2023, février 2024

4.4. VIABILITÉ ET SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

Viabilité de la dette selon la Banque Mondiale et le FMI

Le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD)²⁷ analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public²⁸.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Togo, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale et des entités publiques. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de mieux analyser la structure de la dette publique.

Le modèle utilisé dans le cadre de l'analyse du cadre de viabilité signale un faible risque de surendettement extérieur et un risque de surendettement de la dette globale élevé pour le Togo.

Le faible risque de surendettement extérieur s'explique par le fait que tous les indicateurs de la dette extérieure sont restés en dessous de leurs seuils respectifs dans le scénario de référence et ceux des tests de résistance tout au long de la période de projection 2023-2043. La Valeur actuelle (VA) de la dette extérieure évaluée à 20,2 % du PIB en 2022 devrait diminuer jusqu'à environ 17,4 % du PIB d'ici 2027 dans le scénario de référence. Le ratio dette/exportations évalué à 65,8 % en 2022 devrait diminuer à 61,8 % d'ici 2027. Les deux indicateurs du service de la dette devraient d'abord se détériorer sans toutefois atteindre le seuil avant de s'améliorer par la suite.

²⁷ Analyse de viabilité de la dette, rapport du FMI n° 24/79, mars 2024

²⁸ un taux d'actualisation de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection

Bien que le modèle indique une notation mécanique de faible risque de surendettement, un autre jugement des services du FMI et de la Banque mondiale est appliqué pour déclasser le risque de surendettement extérieur de faible à modéré. La raison est qu'il existe actuellement un montant non quantifié de dette libellée en monnaie nationale détenue par d'autres pays de la région, ce qui peut signifier que le niveau global de la dette extérieure (si mesuré sur la base de la résidence) est plus élevé, avec une baisse correspondante de la dette intérieure. Si de tels risques se matérialisent, les emprunts de dette en devises pourraient augmenter et des montants importants des revenus peuvent finir par être transférés hors du pays. Cela reflète également que l'augmentation possible de la dette intérieure devrait accentuer les risques de refinancement de telle sorte que le gouvernement décide de réorienter encore davantage la dette intérieure que ce qui est actuellement prévu vers le financement externe.

Le risque de surendettement élevé de la dette globale se justifie par le fait que le ratio d'endettement global restera supérieur à la valeur indicative de 55 % jusqu'en 2025 avant de redescendre à 54,4% en 2026. D'ici 2033, une croissance favorable, une consolidation budgétaire, des efforts accrus de mobilisation des recettes, et une amélioration de la capacité de gestion de la dette devraient permettre de réduire progressivement le niveau du ratio dette sur PIB et de le porter à 42,4 %.

Les autres indicateurs de la dette, notamment la dette publique rapportée au PIB et le service de la dette publique rapporté aux recettes fiscales connaîtront un repli sur la période de projection.

Les autorités ont reconnu la nécessité d'un assainissement budgétaire pour réduire les risques globaux liés à la dette. Ils ont par ailleurs, remis en question le recours au jugement qui porte le risque de surendettement extérieur de « faible » à « modéré ». Selon eux, les risques émanant de la dette en monnaie nationale sont déjà pris en compte dans l'évaluation des risques globaux de surendettement. Ils restent toutefois déterminés à réduire globalement la vulnérabilité de la dette à travers leur SDMT, qui cherche à rééquilibrer le portefeuille vers la dette extérieure sur une plus grande échelle à travers des conditions plus avantageuses que celles disponibles sur le marché régional.

Tableau 24. Tableau récapitulatif des indicateurs de viabilité de la dette

Libellé	Seuils	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2033
Viabilité de la dette publique								
VA Dette publique/PIB (en %)	<55	60,4	59,1	59,3	56,8	54,4	52,5	29,3
VA Dette publique/Recettes (en %)	N/A	342,5	321	321	308,5	288,9	274,3	131,7
Service Dette publique/Recettes (en %)	N/A	57,2	54	41	57,5	56,7	57,6	18,9
Viabilité de la dette extérieure								
VA Dette Extérieure/PIB (en %)	<40	20,2	18,6	18,7	18,1	17,8	17,4	23
VA Dette Extérieure/Exportations (en %)	<150	65,8	66	67,8	66,9	64,2	61,8	87
VA Dette Extérieure/recettes (en %)	<250	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Service Dette Extérieure/ Exportations (en %)	<20	7,2	7,1	7,6	8	7,8	7,1	6,3
Service Dette Extérieure/Recettes (en %)	<20	14,6	13	12,8	12,9	12,4	11,1	7,6

Source : FMI/Banque Mondiale, Analyse de viabilité de la dette report No. 24/79, mars 2024

4.5. STRATÉGIE D'ENDETTEMENT

L'endettement et la gestion de la dette publique au Togo sont régis par des textes de portée internationale, communautaire et nationale.

Les textes internationaux sont élaborés par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI). Ils constituent une référence réglementaire internationale en matière de gestion de la dette publique. Au plan communautaire, deux Règlements et trois instructions encadrent la gestion de la dette publique²⁹. Au plan national, la gestion de la dette est régie par la loi organique n°2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances et des lois de finances annuelles.

Le profil de la dette existante à fin 2023 révèle un risque modéré de refinancement en raison de la concentration des échéances des engagements contractés sur le marché régional. Ce profil, couplé aux besoins de financement du budget de l'Etat en 2024, amène le gouvernement à adopter une stratégie d'endettement prudente axée sur la priorisation de la dette extérieure. L'accent sera mis sur la mobilisation de ressources concessionnelles afin de réduire davantage le risque de refinancement et de rallonger la maturité du portefeuille.

La stratégie retenue³⁰ permettra le financement adéquat des projets inscrits au PIP. Il s'appuiera au-delà des financements purement concessionnels (FMI entre autres) sur de la dette levée sur le marché régional à des maturités comprises entre 1 et 10 ans, et sur d'autres emprunts commerciaux bénéficiant de mécanismes de rehaussement de crédits. De même, si les conditions de marché le permettent, l'Etat souscrira à une obligation internationale, idéalement à composante Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

La présente stratégie permettra d'allonger la maturité du portefeuille de 6,4 ans en 2023 à 8,1 ans à fin 2026. Le taux d'intérêt implicite du portefeuille devrait se situer à 4,4% à fin 2026 contre 3,8% à fin 2023. La dette extérieure représenterait 54,9% du portefeuille en 2026 contre 38,6% en 2023.

Le Togo devra poursuivre la mise en œuvre des réformes et améliorer la qualité de ses politiques et institutions pour bénéficier des prêts hautement concessionnels de l'IDA20 de maturité allant jusqu'à 50 ans sur la période 2023-2025 et des facilités du guichet FAD16, ainsi que des dons auprès d'autres partenaires pour la consolidation de la relance économique. De même, en lien avec la facilité élargie de crédit en cours avec le FMI, le pays sera doté d'un financement de 293,6 millions de DTS (environ 390 millions de USD).

Le Gouvernement continuera de mobiliser des ressources auprès des créanciers extérieurs multilatéraux. Il fera également recours aux créanciers semi-concessionnels et autres bailleurs dont les projets sont en cours d'exécution ou inscrits dans la feuille de route gouvernementale.

La présente stratégie ne permettrait pas de réduire totalement le risque de refinancement lié à la dette intérieure car l'allongement des maturités reste progressif. Une gestion plus active de la dette par le Trésor public à travers les mécanismes de rachat et d'échange de titres permettra de maîtriser le risque de refinancement au-delà de 2026.

²⁹ le règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres ; le règlement n°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 sur les bons et obligations du trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ; l'instruction n°011-09-2015 relative aux procédures de vente aux enchères des bons et obligations du trésor, l'instruction n°012-09-2015 du 11 septembre 2015 relative à l'enregistrement et à la circulation des bons et obligations du trésor émis par voie d'adjudication avec le concours de l'agence UMOA-Titres et l'instruction n°063/CREPMF/2020 du 25 mars 2020 relative aux émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA.

³⁰ STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2024-2026, mars 2024

Le besoin de financement pour l'année 2024 est estimé à 895,9 milliards de FCFA, soit 14,7% du PIB. Ce besoin de financement est déterminé sur la base des projections du cadrage macro budgétaire établies par les autorités, qui dégagent un déficit primaire en 2024 de 196,5 milliards de FCFA représentant 3,2% du PIB et un déficit budgétaire à hauteur de 5,9% du PIB. Les charges d'intérêt représenteraient 2,6% du PIB en 2024.

La stratégie optimale retenue est soumise aux chocs de taux de change ou d'intérêt sur les paiements futurs de service de la dette, lesquels vont affecter ces indicateurs de coût à moyen terme. Les résultats obtenus montrent que le service de la dette extérieure augmenterait significativement de 11,3% et 9,4% respectivement en 2025 et 2026 par rapport au scénario de référence en cas de choc extrême (30% de dépréciation du FCFA par rapport au dollar US). Les autres indicateurs subiraient également des évolutions négatives en fonction de l'ampleur des chocs.

5 FACTEURS DE RISQUE

5.1. RISQUES POLITIQUES ET SÉCURITAIRES

Le risque politique au Togo est fortement lié au manque de consensus dans la gestion des dossiers socio-politiques. Les élections législatives et régionales du 29 avril 2024 se sont déroulées sans incidents. Une nouvelle constitution a été adoptée et promulguée par le Président de la République le 6 mai 2024. La nouvelle Constitution fait basculer le pays d'un régime présidentiel à un régime parlementaire et acte la suppression de l'élection du Président de la République au suffrage direct. Bien que contesté par les partis de l'opposition et une partie de la société civile, le changement constitutionnel n'a pas été marqué par des manifestations violentes.

La situation sécuritaire du Togo est fortement menacée dans la région des savanes en raison des incursions des groupes djihadistes liés à Al-Qaïda et à l'État islamique. En plus des menaces terroristes, il faut ajouter celle de la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et le développement du grand banditisme en particulier dans les zones de marché et le front de mer, par des bandes armées d'armes blanches.

Pour juguler la menace terroriste et le risque sécuritaire, le Gouvernement, a décrété l'Etat d'urgence depuis les premières attaques de 2022. Il a également mis en place un plan d'urgence qui se chiffre à 259 milliards de FCFA. Ce plan d'urgence vise à réduire les vulnérabilités à travers la construction des infrastructures sociales et économiques de base : écoles, dispensaires, pistes, ponts dans la région des savanes. Il est prévu que le plan d'urgence soit étendu à l'ensemble du territoire.

5.2. RISQUES SOCIAUX

Au Togo, le marché de l'emploi est caractérisé par un fort taux de sous-emploi. Cette situation s'explique par un système éducatif orienté vers des formations peu professionnalisantes. La précarité de l'emploi des jeunes et leur vulnérabilité pourrait être à l'origine des mouvements sociaux tels que les manifestations de rues. Toute Chose qui a un impact négatif sur l'activité économique et par ricochet sur le recouvrement des recettes fiscales et non fiscales.

Par ailleurs, la couverture de la protection sociale dans le pays reste très limitée en raison du fait qu'elle ne couvre que les agents de l'administration publique et les salariés du secteur privé formel³¹.

La mise en œuvre par le Gouvernement de plusieurs programmes en soutien aux ménages vulnérables devrait contribuer à atténuer les risques sociaux.

5.3. RISQUES MACROÉCONOMIQUES

Le Togo est un pays doté d'importantes ressources minières (le calcaire, le phosphate, l'or etc.). Il est aussi l'un des principaux producteurs et exportateurs du coton, du cacao, des produits laitiers, de l'eau minérale, de l'huile de palme. Le Togo est par ailleurs, un importateur net de produits pétroliers.

Les principaux risques macroéconomiques auxquels fait face le pays sont la volatilité des cours des matières premières exportées et importées, le déficit de la pluviométrie, l'indisponibilité des intrants agricoles et la faible exécution des investissements publics et privés. L'économie togolaise est aussi vulnérable aux chocs exogènes à l'image de la Covid-19 et le conflit russo-ukrainien même si le pays a montré une certaine résilience face à ces chocs.

Les mesures d'atténuation des risques macroéconomiques sont notamment : la diversification de la base des matières premières exportées ; le renforcement et l'élargissement de la production locale, la promotion de la consommation des produits locaux, la promotion des unités de transformation des matières premières et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires.

³¹ Selon les estimations de l'OIT (WSPR, 2020), seulement 23 % de la population du Togo est couverte par au moins une prestation de protection sociale.

5.4. RISQUES CONCERNANT LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Le Togo à l'instar de plusieurs économies du monde a été impacté par la pandémie de la Covid-19 et la guerre en Ukraine qui ont, entre autres, induit un ralentissement de la mobilisation des recettes fiscales intérieures. Il s'en est suivi un accroissement du déficit budgétaire et de l'encours de la dette publique.

Outre les chocs exogènes, des facteurs internes tels que la prépondérance de l'informel, le développement de nouvelles activités échappant plus ou moins à la fiscalisation, l'incivisme fiscal, la fraude et l'évasion fiscale impactent aussi négativement la mobilisation des recettes fiscales intérieures. La promotion du civisme fiscal à travers l'adoption d'une stratégie dédiée et le renforcement des capacités de l'administration fiscale devraient limiter quelque peu les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales.

La mobilisation des ressources extérieures est parfois affectée par une faible maîtrise des procédures de décaissement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) par les acteurs nationaux et d'autre part, par la lourdeur des procédures de passation des marchés. Le renforcement des capacités des acteurs impliquées dans le programme d'investissement public devrait contribuer à limiter les risques liés à la mobilisation des ressources extérieures.

Par ailleurs, le Togo est moins exposé aux risques liés à la mobilisation de la dette publique notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et ceux pesant sur le portefeuille de la dette.

5.5. RISQUES SANITAIRES

Le Togo reste exposé à des menaces sanitaires en raison notamment de la survenance épisodique de certaines épidémies telles que Ebola, le virus de marburg, la variole de singe, la fièvre lassa, les méningites et la covid-19. Il reste également confronté à certaines maladies contagieuses telles que le VIH/SIDA et la tuberculose, et non contagieuses telles que le paludisme, le diabète et l'hypertension artérielle.

Pour atténuer les risques sanitaires, le Gouvernement se doit de renforcer : (i) l'enveloppe budgétaire destinée à la prise en charge des risques sanitaires et (ii) les stratégies de prévention et de riposte contre les épidémies, les maladies contagieuses et non contagieuses.

5.6. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Les risques liés au climat et à l'environnement sont relatifs à la sécheresse, aux inondations, à l'érosion côtière, à la hausse de la température, à la perte de la biodiversité et à la déforestation. La réalisation de ces risques entraîne notamment la baisse de la production agricole, la destruction de la faune et de la flore, des infrastructures ainsi que des habitations, l'apparition de plusieurs maladies associées aux eaux stagnantes et à la contamination de l'eau consommée.

Les mesures d'atténuation de ces risques sont, entre autres, l'intensification du reboisement de la flore, la lutte contre l'abattage anarchique des arbres, la mise en place des systèmes d'irrigation moderne et le renforcement de la lutte contre l'érosion côtière.

6.1. CROISSANCE RÉELLE DU PIB DÉTAILLÉE PAR SECTEUR

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)	2025 (p)
Secteur primaire	4,6	5,6	3,3	3,3	5,1	6,4	4,8	5,6
Agriculture	5,4	5,1	3,2	3,3	5,1	6,6	5,0	5,7
Elevage, chasse	6,5	11,4	5,8	5,0	5,9	5,9	6,0	6,4
Pêche sylviculture et exploitation forestière	-3,2	1,8	-0,2	0,7	3,9	5,9	2,0	4,3
Secteur secondaire	8,4	-1,6	3,9	5,8	6,4	6,3	5,7	7,0
Activités Extractives	23,8	-18,1	39,4	5,2	8,6	-0,9	5,6	8,2
Industrie Agro-Alimentaire	3,6	5,7	-0,9	8,9	9,4	5,1	6,8	8,4
Autres industries manufacturières	8,2	-1,5	-0,6	1,6	3,7	6,3	5,8	6,4
Electricité eau	14,9	0,9	7,9	9,1	6,4	14,4	4,3	6,4
BTP	3,6	-12,8	5,5	9,9	8,6	-1,4	5,7	6,6
Secteur tertiaire	3,9	5,8	1,0	6,0	7,0	6,6	6,9	6,2
Commerce	-3,2	-0,4	-4,4	5,1	8,6	5,7	7,9	7,6
Restaurants et hôtels	-12,7	1,1	-11,7	6,3	9,9	3,7	8,4	4,6
Transports	16,8	6,2	4,6	11,4	4,7	4,3	4,4	5,6
Postes et télécommunications	24,2	12,3	-0,1	4,3	7,0	5,8	8,0	6,6
Banques et organisations financiers	5,5	2,0	5,8	8,0	6,5	7,2	7,5	6,9
Administration publique Et sécurité sociale	0,1	3,4	5,8	5,6	6,5	9,1	6,5	6,8
Education	-4,7	4,4	-6,5	4,4	7,3	7,2	7,4	5,6
Santé et action sociale	0,3	0,0	8,4	4,0	7,2	8,8	8,2	7,4
Autres services	1,2	9,3	1,6	4,5	7,8	7,3	7,3	5,7
PIB aux coûts des facteurs	5,0	4,0	2,2	5,3	6,4	6,5	6,2	6,3
Impôts et taxes nets des subventions	3,9	14,9	-1,4	12,8	0,2	5,8	7,1	5,5
Croissance du PIB réel (%)	4,8	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4	6,3	6,2

Source : INSEED, DGAE, Cadrage d'octobre 2024, Note : (e) : estimation ; (p) : projection

6.2. STRUCTURE DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT NOMINAL (EN %)

Libellé (Structure en % du PIB)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)	2025 (p)
Secteur primaire	19,6	19,5	19,1	18,4	18,7	18,1	17,7	17,4
Agriculture	15,2	14,7	14,1	13,4	13,8	13,7	13,4	13,1
Elevage, chasse	2,4	2,8	3,0	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
Secteur secondaire	21,0	19,3	20,2	20,2	20,0	20,2	20,1	20,0
Activités Extractives	1,1	0,8	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0
Industrie Agro-Alimentaire	5,8	5,7	4,2	4,5	4,7	4,6	4,6	4,7
Autres industries manufacturières	7,5	7,0	8,5	8,1	7,9	8,1	8,1	8,0
Electricité eau	3,9	3,6	3,8	3,9	3,8	4,1	4,0	4,0
BTP	2,7	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Secteur secondaire	50,5	51,2	51,3	51,4	51,2	51,0	51,1	50,5
Commerce	6,5	5,8	5,5	5,9	6,1	5,5	5,5	5,5
Restaurants et hôtels	2,1	2,3	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0	1,9
Transports	7,7	7,7	8,1	8,4	8,5	8,2	8,1	7,9
Postes et télécommunications	4,8	5,4	5,3	5,3	5,2	5,1	5,2	5,1
Banques et organisations financiers	3,0	2,9	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8
Administration publique Et sécurité sociale	6,2	6,1	6,4	6,4	5,8	6,3	6,2	6,3
Education	4,9	5,0	4,6	4,4	4,4	4,3	4,4	4,3
Santé et action sociale	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8
Autres services	13,7	14,3	14,4	14,4	14,7	15,0	15,1	14,8
PIB aux coûts des facteurs	91,2	90,1	90,6	90,0	90,0	89,3	88,9	87,9
Impôts et taxes nets des subventions	8,8	9,9	9,4	10,0	10,0	10,7	11,1	12,1
TOTAL PIB	100,0							

Source : INSEED, DGEAE, Cadrage d'octobre 2024, Note : (e) : estimation ; (p) : projection

6.3 DÉTAIL DES ÉMISSIONS DU PAYS PAR VOIE D'ADJUDICATION DE 2018 À 2023

Instrument	ISIN	Maturité (mois)	Date de l'opération	Échéance (millions de FCFA)	Montant émis	*RMP
OAT	TG0000002567	36	25/09/2023	29/09/2026	72 068	7,59
OAT	TG0000002575	60	25/09/2023	29/09/2028	37 932	7,69
BAT	TG0000002542	12	15/09/2023	15/09/2024	10 242	7,53
OAT	TG0000002245	35	15/09/2023	31/07/2026	1 558	7,99
BAT	TG0000002088	1	15/09/2023	09/10/2023	-5 000	2,35
BAT	TG0000002104	1,5	15/09/2023	05/11/2023	-17 122	2,95
BAT	TG0000002139	2	15/09/2023	19/11/2023	-5 000	3,02
BAT	TG0000002542	12	15/09/2023	15/09/2024	8 135	7,46
OAT	TG0000002245	34	15/09/2023	31/07/2026	16 756	7,99
OAT	TG0000002252	59	15/09/2023	31/07/2028	7 109	7,74
BAT	TG0000002534	12	01/09/2023	01/09/2024	15 511	7,2444
OAT	TG0000002245	35	01/09/2023	31/07/2026	2 000	7,9887
BAT	TG0000002526	12	25/08/2023	25/08/2024	17 769	7,77
OAT	TG0000002252	60	25/08/2023	31/07/2028	5 672	7,56
BAT	TG0000002518	12	11/08/2023	11/08/2024	23 979	7,76
OAT	TG0000002245	36	11/08/2023	31/07/2026	9 131	7,83
OAT	TG0000002252	60	11/08/2023	31/07/2028	5 300	7,6
BAT	TG0000002229	6	27/07/2023	28/01/2024	19 873	7,24
OAT	TG0000002245	36	27/07/2023	31/07/2026	13 019	7,82
OAT	TG0000002252	60	27/07/2023	31/07/2028	4 103	7,46
BAT	TG0000002211	6	14/07/2023	14/01/2024	2 000	6,99
OAT	TG0000002120	36	14/07/2023	08/05/2026	2 325	7,48
OAT	TG0000002146	60	14/07/2023	22/05/2028	12 120	7,45
BAT	TG0000002187	12	27/06/2023	27/06/2024	18 185	6,9
OAT	TG0000002195	36	27/06/2023	30/06/2026	77 855	7,58
OAT	TG0000002203	60	27/06/2023	30/06/2028	13 960	7,2
BAT	TG0000002161	12	16/06/2023	16/06/2024	25 117	7,69
OAT	TG0000002120	36	16/06/2023	08/05/2026	3 009	7,83
OAT	TG0000002146	60	16/06/2023	22/05/2028	2 641	7,44
BAT	TG0000002153	6	02/06/2023	03/12/2023	26 339	7,25
OAT	TG0000002120	36	02/06/2023	08/05/2026	4 073	7,63
OAT	TG0000002146	60	02/06/2023	22/05/2028	1 122	7,19
BAT	TG0000002139	6	19/05/2023	19/11/2023	20 789	7,46
OAT	TG0000002120	36	19/05/2023	08/05/2026	4 212	7,43
OAT	TG0000002146	60	19/05/2023	22/05/2028	6 275	7,14
BAT	TG0000002104	6	05/05/2023	05/11/2023	25 411	7,04
OAT	TG0000002120	36	05/05/2023	08/05/2026	7 589	7,12
BAT	TG0000002096	6	24/04/2023	23/10/2023	26 000	6,59
OAT	TG0000002054	36	24/04/2023	27/03/2026	7 000	6,69
BAT	TG0000002088	6	07/04/2023	09/10/2023	19 015	6,88
OAT	TG0000002054	36	07/04/2023	27/03/2026	1 618	7,29
OAT	TG0000002062	60	07/04/2023	27/03/2028	11 431	7,03
BAT	TG0000002047	12	24/03/2023	24/03/2024	7 060	6,31
OAT	TG0000002054	36	24/03/2023	27/03/2026	100	6,84
OAT	TG0000002062	60	24/03/2023	27/03/2028	1 417	6,87

BAT	TG0000002039	3	10/03/2023	11/06/2023	5 225	5,41
OAT	TG0000001965	60	10/03/2023	30/01/2028	4 456	6,76
BAT	TG0000002005	12	24/02/2023	25/02/2024	6 500	5,34
OAT	TG0000002013	36	24/02/2023	27/02/2026	6 589	7,14
OAT	TG0000002021	60	24/02/2023	27/02/2028	1 036	6,77
BAT	TG0000001973	3	10/02/2023	14/05/2023	15 100	3,91
OAT	TG0000001981	36	10/02/2023	13/02/2026	10 007	6,3
OAT	TG0000001999	60	10/02/2023	13/02/2028	9 692	6,44
BAT	TG0000001940	6	27/01/2023	30/07/2023	16 000	3,75
OAT	TG0000001957	36	27/01/2023	30/01/2026	2 950	6
OAT	TG0000001965	60	27/01/2023	30/01/2028	11 259	6,13
OAT	TG0000001924	36	13/01/2023	16/01/2026	11 523	5,59
OAT	TG0000001932	84	13/01/2023	16/01/2030	4 550	6,14
OAT	TG0000001916	36	11/11/2022	14/11/2025	28 370	5,44
OAT	TG0000001908	120	11/11/2022	14/11/2032	4 630	6,04
OAT	TG0000001874	60	14/10/2022	08/08/2027	22 994	5,81
OAT	TG0000001882	84	14/10/2022	22/08/2029	10 006	5,96
OAT	TG0000001874	60	02/09/2022	08/08/2027	23 000	5,82
OAT	TG0000001882	84	02/09/2022	22/08/2029	10 000	5,94
OAT	TG0000001874	60	19/08/2022	08/08/2027	33 000	5,82
OAT	TG0000001874	60	05/08/2022	08/08/2022	25 000	5,76
OAT	TG0000001866	60	08/07/2022	12/07/2027	20 000	5,79
OAT	TG0000001858	120	08/07/2022	12/07/2032	10 000	6,13
OAT	TG0000001841	36	24/06/2022	13/06/2025	18 750	5,23
OAT	TG0000001809	84	24/06/2022	19/04/2029	6 251	5,93
OAT	TG0000001841	36	10/06/2022	13/06/2025	25 000	4,98
OAT	TG0000001825	180	27/05/2022	30/05/2037	11 000	6,19
OAT	TG0000001817	120	29/04/2022	04/05/2027	33 000	5,87
OAT	TG0000001809	84	15/04/2022	19/04/2029	32 000	5,79
OAT	TG0000001791	60	18/03/2022	21/03/2027	30 000	4,92
OAT	TG0000001775	180	04/03/2022	07/03/2037	30 000	6,05
OAT	TG0000001759	120	04/02/2022	07/02/2032	35 000	5,78
OAT	TG0000001742	84	21/01/2022	24/01/2029	37 000	4,96
BAT	TG0000001734	6	07/01/2022	10/07/2022	27 500	2,79
OAT	TG0000001718	180	19/11/2021	22/11/2036	55 000	6,22
OAT	TG0000001700	84	17/09/2021	20/09/2028	16 500	5,39
OAT	TG0000001692	120	17/09/2021	20/09/2031	49 500	5,66
OAT	TG0000001684	120	20/08/2021	23/08/2031	27 500	6,02
OAT	TG0000001676	120	23/07/2021	26/07/2031	27 500	6,15
OAT	TG0000001619	84	11/06/2021	14/06/2028	27 500	5,9
OAT	TG0000001577	60	28/05/2021	03/05/2026	27 500	5,66
OAT	TG0000001593	84	21/05/2021	25/05/2028	22 000	5,95
OAT	TG0000001577	60	30/04/2021	03/05/2026	22 000	5,69
OAT	TG0000001551	60	16/04/2021	19/04/2021	8 250	5,78
OAT	TG0000001569	84	16/04/2021	19/04/2028	15 513	6,09
OAT	TG0000001544	120	16/04/2021	19/04/2031	58 737	6,32
OAT	TG0000001536	84	19/03/2021	22/03/2028	22 000	6,22
OAT	TG0000001528	36	05/03/2021	08/03/2024	13 700	5,63
OAT	TG0000001510	60	05/03/2021	22/02/2026	26 300	5,99

OAT	TG0000001510	60	19/02/2021	22/02/2026	22 000	6,02
OAT	TG0000001486	36	22/01/2021	25/01/2024	24 366	6,1
OAT	TG0000001494	60	22/01/2021	25/01/2026	22 785	6,38
OAT	TG0000001502	84	22/01/2021	25/01/2028	40 849	6,53
BAT	TG0000001478	6	08/01/2021	11/07/2021	27 500	4,17
OAT	TG0000001460	60	27/11/2020	26/10/2025	9 285	6,31
OAT	TG0000001353	84	27/11/2020	16/03/2027	12 715	6,49
OAT	TG0000001460	60	23/10/2020	26/10/2025	3 286	6,2
OAT	TG0000001353	84	23/10/2020	16/03/2027	24 214	6,49
OAT	TG0000001452	60	25/09/2020	24/08/2025	27 500	6,39
OAT	TG0000001445	36	11/09/2020	24/08/2023	27 500	6,15
OAT	TG0000001445	36	21/08/2020	24/08/2023	12 458	6,25
OAT	TG0000001452	60	21/08/2020	24/08/2025	20 542	6,5
BAT	TG0000001411	3	13/08/2020	12/11/2020	70 000	2,26
OAT	TG0000001429	36	10/08/2020	11/08/2023	24 300	6,58
OAT	TG0000001437	60	10/08/2020	11/08/2025	3 200	6,57
OAT	TG0000001395	36	10/07/2020	13/07/2023	31 307	6,51
OAT	TG0000001403	60	10/07/2020	13/07/2025	1 623	6,57
BAT	TG0000001387	12	05/06/2020	06/06/2021	21 818	5,1
BAT	TG0000001379	3	14/05/2020	13/08/2020	108 000	2,78
OAT	TG0000001346	36	08/05/2020	16/03/2023	22 383	6,1
OAT	TG0000001338	60	08/05/2020	02/03/2025	16 117	6,48
BAT	TG0000001361	12	17/04/2020	18/04/2021	22 000	5,32
OAT	TG0000001346	36	13/03/2020	16/03/2023	31 610	6,15
OAT	TG0000001338	60	13/03/2020	02/03/2025	10 820	6,51
OAT	TG0000001353	84	13/03/2020	16/03/2027	12 528	6,81
OAT	TG0000001338	60	28/02/2020	02/03/2025	27 500	6,37
OAT	TG0000001320	36	14/02/2020	03/02/2023	27 500	6,14
OAT	TG0000001320	36	31/01/2020	03/02/2023	27 500	6,11
BAT	TG0000001312	12	17/01/2020	17/01/2021	27 500	5,21
OAT	TG0000001296	36	04/10/2019	07/10/2022	22 000	6,4
OAT	TG0000001288	60	06/09/2019	09/09/2024	22 000	6,62
OAT	TG0000001270	36	09/08/2019	15/07/2022	22 000	6,5536
OAT	TG0000001197	60	26/07/2019	11/03/2024	22 000	6,6826
OAT	TG0000001270	36	12/07/2019	15/07/2022	22 000	6,5181
OAT	TG0000001254	36	28/06/2019	03/06/2022	22 000	6,6185
BAT	TG0000001262	12	14/06/2019	14/06/2020	15 729	6,1904
OAT	TG0000001254	36	31/05/2019	03/06/2022	16 500	6,29
OAT	TG0000001197	60	17/05/2019	11/03/2024	22 000	6,6157
BAT	TG0000001247	12	19/04/2019	20/04/2020	22 000	5,97
OAT	TG0000001205	36	05/04/2019	11/03/2022	22 000	7,1744
OAT	TG0000001205	36	08/03/2019	11/03/2022	16 588	7,26
OAT	TG0000001197	60	08/03/2019	11/03/2024	5 412	7,34
OAT	TG0000001064	36	22/02/2019	23/04/2021	13 000	7,88
OAT	TG0000001189	36	08/02/2019	11/02/2022	20 000	7,57
OAT	TG0000001171	36	25/01/2019	28/01/2022	22 000	7,38
BAT	TG0000001163	12	10/01/2019	09/01/2020	13 625	6,89

UMOA-Titres : table des données professionnels, janvier 2024 (*) Rendement Moyen Pondéré

6.4. DÉTAIL DES TITRES EN VIE EN FIN 2023

Instrument	ISIN	Maturité (mois)	Date de l'opération	RMP* (en %)	Coupon (en %)	Encours en fin 2023 (Millions de FCFA)
OAT	TG0000002567	36	25/09/2023	7,59	6	72 068
OAT	TG0000002575	60	25/09/2023	7,69	6,25	37 932
OAT	TG0000002245	34	15/09/2023	7,99	6	42 464
OAT	TG0000002252	59	15/09/2023	7,74	6,25	22 184
OAT	TG0000002120	36	14/07/2023	7,48	6	21 208
OAT	TG0000002146	60	14/07/2023	7,45	6,25	22 158
OAT	TG0000002195	36	27/06/2023	7,58	6	77 855
OAT	TG0000002203	60	27/06/2023	7,2	6,25	13 960
OAT	TG0000002054	36	24/04/2023	6,69	5,7	8 718
OAT	TG0000002062	60	07/04/2023	7,03	6	12 848
OAT	TG0000002013	36	24/02/2023	7,14	5,5	6 589
OAT	TG0000002021	60	24/02/2023	6,77	5,7	1 036
OAT	TG0000001981	36	10/02/2023	6,3	5,5	10 007
OAT	TG0000001999	60	10/02/2023	6,44	5,7	9 692
OAT	TG0000001957	36	27/01/2023	6	5,45	2 950
OAT	TG0000001965	60	27/01/2023	6,13	5,7	15 715
OAT	TG0000001924	36	13/01/2023	5,59	5,3	11 523
OAT	TG0000001932	84	13/01/2023	6,14	5,9	4 550
OAT	TG0000001916	36	11/11/2022	5,44	5,3	28 370
OAT	TG0000001908	120	11/11/2022	6,04	6	4 630
OAT	TG0000001874	60	14/10/2022	5,81	5,75	103 990
OAT	TG0000001882	84	14/10/2022	5,96	50,9	20 006
OAT	TG0000001866	60	08/07/2022	5,79	5,8	20 000
OAT	TG0000001858	120	08/07/2022	6,13	6,15	10 000
OAT	TG0000001841	36	24/06/2022	5,23	5,3	43 750
OAT	TG0000001809	84	24/06/2022	5,93	5,8	38 251
OAT	TG0000001825	180	27/05/2022	6,19	6,15	11 000
OAT	TG0000001817	120	29/04/2022	5,87	5,9	33 000
OAT	TG0000001791	60	18/03/2022	4,92	5,6	30 000
OAT	TG0000001775	180	04/03/2022	6,05	6	30 000
OAT	TG0000001759	120	04/02/2022	5,78	5,9	35 000
OAT	TG0000001742	84	21/01/2022	4,96	5,8	37 000
OAT	TG0000001718	180	19/11/2021	6,22	6,3	55 000
OAT	TG0000001700	84	17/09/2021	5,39	5,9	16 500
OAT	TG0000001692	120	17/09/2021	5,66	6,1	49 500
OAT	TG0000001684	120	20/08/2021	6,02	6,15	27 500
OAT	TG0000001676	120	23/07/2021	6,15	6,2	27 500
OAT	TG0000001619	84	11/06/2021	5,9	5,98	27 500
OAT	TG0000001577	60	28/05/2021	5,66	5,8	49 500
OAT	TG0000001593	84	21/05/2021	5,95	6	22 000
OAT	TG0000001551	60	16/04/2021	5,78	5,9	8 250
OAT	TG0000001569	84	16/04/2021	6,09	6,15	15 513
OAT	TG0000001544	120	16/04/2021	6,32	6,25	58 737
OAT	TG0000001536	84	19/03/2021	6,22	6,3	22 000
OAT	TG0000001528	36	05/03/2021	5,63	5,85	13 700

OAT	TG0000001510	60	05/03/2021	5,99	6,1	48 300
OAT	TG0000001486	36	22/01/2021	6,1	6,15	24 366
OAT	TG0000001494	60	22/01/2021	6,38	6,4	22 785
OAT	TG0000001502	84	22/01/2021	6,53	6,5	40 849
OAT	TG0000001460	60	27/11/2020	6,31	6,4	12 571
OAT	TG0000001452	60	25/09/2020	6,39	6,4	48 042
OAT	TG0000001437	60	10/08/2020	6,57	6,4	3 200
OAT	TG0000001403	60	10/07/2020	6,57	6,4	1 623
OAT	TG0000001338	60	08/05/2020	6,48	6,4	54 437
OAT	TG0000001353	84	13/03/2020	6,81	6,5	49 457
OAT	TG0000001288	60	06/09/2019	6,62	6,5	22 000
OAT	TG0000001197	60	11/03/2019	6,6826	6,5	49 412
BAT	TG0000002534	12	01/09/2023	7,2444		15 511
BAT	TG0000002526	12	25/08/2023	7,77		17 769
BAT	TG0000002518	12	11/08/2023	7,76		23 979
BAT	TG0000002229	6	27/07/2023	7,24		19 873
BAT	TG0000002211	6	14/07/2023	6,99		2 000
BAT	TG0000002187	12	27/06/2023	6,9		18 185
BAT	TG0000002161	12	16/06/2023	7,69		25 117
BAT	TG0000002047	12	24/03/2023	6,31		7 060
BAT	TG0000002005	12	24/02/2023	5,34		6 500
BAT	TG0000002542	12	15/09/2023	7,53		18 377

Source : UMOA-Titres, Liste des Titres Publics émis par voie d'adjudication, janvier 2024. (*) Rendement Moyen Pondéré

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le Gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par UMOA-Titres avec le concours de la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres investisseurs, personnes morales ou physiques, ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques et de SGI de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : levée de capitaux (actions ou obligations) sur le marché financier régional par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Acquisition nette d'actifs non financiers : Est égale à l'acquisition moins la cession d'actifs non financiers moins la consommation de capital fixe. Les principales catégories d'actifs non financiers sont : actifs fixes, stocks, objets de valeur et actifs non produits.

Actifs : Les actifs économiques sont des ressources sur lesquels des droits de propriété sont exercés et qui peuvent procurer à leur propriétaire des avantages économiques futurs.

Actifs extérieurs : Actifs qui appartiennent aux résidents et qui leur permettent d'obtenir des avantages économiques futurs des non-résidents.

Actifs extérieurs (autres instituts de dépôts) : Créances des autres institutions de dépôts sur les non-résidents (banques, sociétés et particuliers), principalement sous la forme de dépôts en devises détenus à l'étranger.

Actifs extérieurs (Banque Centrale) : Créances de la banque centrale sur les non-résidents ; y compris l'or détenu par la banque centrale, les DTS, les avoirs en devises, les dépôts en devises détenus à l'étranger, les investissements dans des instruments de dette d'autres pays et la position des réserves du pays au FMI.

Actifs extérieurs nets (AEN) : Somme des actifs extérieurs de la banque centrale et des autres institutions de dépôts, moins leurs passifs extérieurs.

Administration centrale : Tous les ministères, bureaux et autres organismes des administrations publiques qui remplissent les fonctions d'agents d'une autorité centrale d'un pays, y compris les unités de production marchande des administrations publiques et les administrations de sécurité sociale opérant au niveau national. Les opérations de l'administration centrale incluent toutes les activités financées par les comptes budgétaires et extrabudgétaires.

Analyse de la Viabilité de la dette (AVD) : Analyse de la capacité d'un pays à financer les objectifs de sa politique et d'assurer le service de la dette sans procéder à des ajustements excessifs qui pourraient autrement compromettre sa stabilité.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée inférieure ou égale à 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Créances sur l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Créances intérieures = Créances sur l'économie + Créances sur l'Administration Centrale (voir CAC).

Créances Nettes sur l'Administration Centrale (CAC) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

Les créances sur l'Administration Centrale sont constituées par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une CAC créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une CAC débitrice est précédée du signe (+).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dettes publiques extérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dettes publiques intérieures : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dettes non-concessionnelles : dettes contractées aux conditions du marché.

Dettes publiques : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Éléments don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/VN)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Euro-bond (ou Euro-obligation) : obligation libellée dans une monnaie différente de celle du pays émetteur (ou du marché) dans laquelle elle est émise.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires. Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur para-public).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du Gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturité sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Solde primaire de base : recettes totales hors dons - dépenses courantes + intérêt sur dette publique - dépenses en capital sur ressources propres.

Taux brut de scolarisation : Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les enfants scolarisés et l'ensemble des enfants.

Taux net de scolarisation : Le taux de scolarisation net est le rapport entre les enfants scolarisés et les enfants scolarisables (en âge d'être scolarisé).



Ensemble, construisons l'UMOA de demain



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale BCEAO
Boulevard Général de Gaulle
5^{ème} étage

BP 4709 Dakar, Sénégal
Tél.: + 221 33 849 28 28